

44 lettres de dom Eugène HUVELIN à son neveu

1813 - 1825

Archives de l'Abbaye de Tamié

(Orthographe conservée)

Ameuvelle, 27 mars 1813

A Monsieur Huvelin, homme de Loi à Gray

Mon très cher neveu

Depuis ma dernière lettre, où je vous marquois ma nomination à Barges et où je suis vraiment allé par l'ordre des Supérieurs prendre possession, M. de Tricornot a fait des démarches qui lui ont réussi, n'ayant encore point d'institution pour Barges, il l'a obtenu pour Vougécourt ; mon age avancé devoit militer en ma faveur mais on y a eu aucun égard, je suis forcé d'obéir, je ferai ce qu'il me sera possible pour faire le bien, mais je sens que celui que je ferai sera bien peu de chose.

Quant vous verrai-je ? Je l'ignore, vous en voyez l'impossibilité, si je ne puis être de corps avec vous, soyez très assuré que j'y suis d'esprit, Dieu me prive d'une consolation bien agréable à mon coeur, qui serois d'être avec vous, et c'est ce que j'ai toujours désiré, ce n'est donc que la force de l'obéissance qui me prive de la satisfaction que je me promettois depuis longtemps. Je ne puis savoir ce qu'il arrivera par la suite, mais mon age ne peut me permettre d'autre espérance qu'une mort prochaine, depuis quelque temps je se suis pas mal tourmenté.

Mes hommages à toute votre aimable famille, j'embrasse tous vos chers enfants, je me faisois une fête de les voir. Réappelez moi au souvenir de votre chere épouse et croyez moi pour la vie, le plus dévoué et le plus affectionné de vos parents et ami.

Huvelin D.F. prêtre

Vougécourt, 29 juin 1813

A Monsieur Huvelin, homme de Loi à Gray

Mon très cher neveu

Mr de Tricornot à son retour de Gray m'ayant dit devoir y retourner sous peu, j'ai toujours renvoyé à ce moment la réponse à votre dernière, j'aurois moins attendu, si j'eus peu prévu son retardement.

J'ai reçu avec le plus sensible atendrissement cette chere lettre qui est un fidele tableau de la conduite de la Providence à votre égard elle vous traite en serviteur fidele vous abrevant de croix de la privations, je prends la plus vive part à tout ce qui vous arrive de désagréable. La grêle n'a pas fait les mêmes ravages dans nos contrées que dans la votre. Je souhaiterois être à même de pouvoir partager votre perte, je ne puis vous dire combien elle m'est sensible, je vois que vous allez vous trouver très gêné voila ce qui m'afflige. Votre famille, qui d'un côté ne peut que vous donner bien de la satisfaction, mais de l'autre côté combien d'embarras, de dépense et d'ennui ; je vois néanmoins que votre aîné doit vous donner bien de la satisfaction, j'ai la confiance que vos autres enfants vous donneront à leur tour le même plaisir et le même dédomagement. J'ai l'espoir que votre cher Alexandre ne sucera pas avec l'étude de la médecine le venin de l'impiété, comme la plupart des médecins de nos jours, qui ont perdu la foi & l'on m'a dit les choses les plus charmantes de Xavier, ce qui m'a infiniment contenté, mais que ce cher enfant s'atende à trouver dans la [2] carrière qu'il va courrir les écueils les plus dangereux le grand nombre y fait naufrage, j'aime à croire qu'il prendra des précautions pour ne pas encourir le même malheur, qu'il ne perde jamais la foi, ni les mœurs, l'on peut être sage dans les armées, comme dans un cloître, mais il faut une bonne volonté, de la sagesse, de la fidélité à ses devoirs de religion et la fuite de toute occasion qui peut nous porter au mal.

Il faut avouer mon cher neveu, qu'un pere, qui comme vous chargé de plusieurs garçons, à raison des circonstances du moment est vraiment malheureux, on ne peut trop plaindre son sort ; et je sens plus que personne votre cruelle situation. Depuis le dernier voyage de M. de Tricornot à

Gray, je n'ai reçu aucune nouvelle de votre famille, je pense qu'Alexandre est rétabli et que tout le reste de la famille est en bonne santé ; **vous devez sentir le plaisir infini que j'aurois de vous aller voir, il paroît que la Providence demande de moi ce nouveau sacrifice, je suis chargé d'une paroisse que je ne pourrais abandonner, il me seroit aujourd'hui impossible de trouver un prêtre pour me remplacer, aucun du voisinage ne pourroit me rendre ce service, je suis forcé de renoncer à mon inclination qui m'a toujours porté d'aller me fixer auprès de vous ; sans la persécution que j'ai éprouvée de la part des supérieurs, je jouirois de cette agréable satisfaction. Quoique la maison de chez M. de Tricornot me combe de toutes sortes d'amitié et qu'elle eue pour moi toutes sortes de bontés néanmoins ma position n'est pas celle que j'aurois désirée, il n'y a qu'une volonté supérieure qui me retienne, quant aux avantages temporels, il ne s'y en trouve aucun, je me trouve extraordinairement gêné pour me monter en ménage, à mon âge ce n'étoit guère la peine d'en venir là, la maison que j'ai fait bâtir l'année dernière à Corre pour l'instruction m'a épuisé, je n'ose plus vous parler du petit dépôt que vous savez, que j'avois destiné en œuvre pie.**

J'ai rempli vos intentions vis à vis la famille Barbey. Elle me charge à son tour de vous faire ses affectueux [3] complimens, tout le monde est en bonne santé, Lolot est retourné à Besançon il sera diacre en septembre, et prêtre dans le courant de l'hiver. J'aurais bien désiré de voir quelques uns de vos garçons se décider pour l'état ecclésiastique, ce parti m'aurois infiniment flaté, je pense que vous l'auriez été vous même, mais il ne convient pas de gêner la vocation des enfants, il faut laisser ce soin à la Providence.

Ayez s.v.p. la bonté de me rappeler au souvenir de votre chère épouse, je la prie de vouloir bien agréer mille choses honnêtes de ma part, j'embrasse de tout mon cœur tous vos enfants, mes respects à M^{le} Cornibert ainsi qu'à la chère tante. Recevez mon très cher ami le renouvellement des sentimens d'estime, d'amitié et d'attachement que je vous ai voué pour la vie, votre serviteur.

Huvelin D. F. prêtre

Mon adresse : à Huvelin à Vougécourt

Rosalie est accouchée de son 6^o enfant, qui est un [garçon] bien portant, des six, il ne reste que sa première et ce dernier.

Vougecourt, 3 Xbre 1813

A Monsieur Huvelin, homme de Loi à Gray

Mon très cher neveu

J'éprouve depuis longtemps de vives inquiétudes sur le sort de vos enfants, l'on vient de me tranquilliser on prétend que ceux qui ont fourni des hommes, ne seront plus recherchés, néanmoins la situation de votre 3^o fils dans les circonstances n'est pas fautive, vous en recevez sans doute des nouvelles ; vos peines ne sortent pas de mon esprit, tout se réunit pour affliger l'homme de bien qui ne peut se consoler que dans le sein de la religion.

Irenée vient de me trouver pour me faire part de son embarras, il vient d'acheter un homme qui doit lui coûter 5000 f. environ, il lui faut une partie de la somme comptant, il est à ce qu'il dit sans argent, ne pouvant en recevoir que l'été prochain, il n'en trouveroit qu'à de gros intérêt ; pour le soulager je lui ai promis de vous écrire pour vous prier de faire votre possible pour parvenir au recouvrement de la somme que vous savez, que j'envoyrai prendre, amoins que vous en trouviez une occasion pour l'envoyer, vous ne devez plus de ménagement à M. Chalmin, il n'est pas possible de se conduire plus mal-honnêtement qu'il a fait, vous avez une procuration pour agir. La chose presse comme vous le sentez. Irenée auroit du depuis longtemps s'établir, il n'éprouveroit pas le désagrément qu'il éprouve. Je suis vraiment fâché de vous faire une [2] pareille démarche à laquelle je ne m'attendois pas, mais la charité nous fait un devoir, d'obliger tout le monde même ses ennemis à plus forte raison ses parents ; je sens votre ennui et les peines que vous éprouvez dans les circonstances chargé d'une nombreuse famille, la mort seroit plus douce que la vie, ce n'est que du côté de Dieu que l'on peut éprouver des consolations.

A l'instant M. de Tricornot pere sort de ma chambre il arrive avec sa dame pour se fixer à Vougécourt, il vient de me dire qu'il avoit passé à Gray où il avoit appris que le cher Xavier étoit arrivé chez vous, qu'il avoit été pris et dépouillé par les cosaques, qu'il s'étoit échappé de leurs mains à cru et avoit reçu quelques légères blessures ; tout ceci est un surcroix de peine et de douleurs, j'en éprouve ma bonne part, si Xavier avoit été moins pressé n'ayant pas l'âge, il n'aurait pas éprouvé un si grand danger et ne vous feroit pas éprouver à vous même une si forte affliction, heureux encore qu'on lui aie laissé la vie, j'espère qu'il en fera un meilleur usage. J'embrasse ce cher enfant ainsi que tous ses frères et soeurs, faites agréer mes plus sincères et affectueux compliments à votre chere épouse, qui est une mere de douleur.

Pour que votre réponse me parvienne plus surement, ayez la bonté de l'adresser à M. Laillet curé de Jonvelle pour remettre à Huvelin desservant de Vougécourt. Je vous prie de me croire avec l'attachement le plus inviolable le plus dévoué de vos parents et amis.

Huvelin D. prêtre.

Vougécourt, 12 Xbre 1813

A Monsieur Huvelin, homme de Loi à Gray

Mon très cher neveu

Il y a peu de temps que j'ai eu le plaisir de vous écrire par la poste, pour vous faire part de l'embaras d'Irénée, après son marché passé avec son remplasant, il a découvert un ancien militaire qui s'est offert pour une somme moins considérable que celle promise au premier, il y a deux jours qu'Irénée est parti pour aller faire recevoir ce dernier, s'il est admis, il y aura un dédommagement à donner au premier, quoiqu'il en soit, Irénée sens qu'il a mal fait de rester garçon il va à ce que je crois faire une démarche dans le visinage de Besançon ; il se repose sur l'espérance que je lui ai donnée, de lui procurer des finances, s'il vous étoit donc possible de faire le recouvrement dont je vous ai parlé, vous voudriez bien dans ce cas, le remettre à M. de Tricornot qui se charge de la présente et qui n'est prévenu de rien, vous auriez la bonté de lui dire que vous êtes chargé de me faire passer telle somme, pour verser dans les mains des personnes qui me sont désignées. Si vous ne pouviez avoir la somme entiere, vous feriez passer ce qu'il vous seroit passible, le reste seroit à toucher dans un autre moment.

Il paroît que nous atteignons à la fin de nos maux [2]. Le Seigneur se laissera enfin toucher aux gémissemens et aux larmes de tant de saintes ames. Le cher Xavier commence sans doute à se remettre de ses grandes fatigues. Je sens toujours plus vivement l'état d'oppression où vous vous trouvez, je vous assure qu'il n'est pas possible d'y prendre plus de part. Je vous réitère la prière que je vous ai faite d'embrasser pour moi tout ce qui vous appartient à commencer par la maman, je suis avec la plus vive affection votre dévoué ami et parent.

Huvelin D. prêtre.

M. de Tricornot passera à Gray en allant et revenant de Besançon.

Vougécourt, 13 7bre 1814

A Monsieur Huvelin, homme de Loi à Gray

Mon très cher neveu

Ma santé depuis plusieurs mois s'étant entièrement dérangée, j'ai voulu attendre pour répondre à votre dernière que le danger fut passé, le Seigneur a encore rejeté mon sacrifice et je me vois rendu à la vie. J'atendois encore à vous répondre que M. de Tricornot partit pour Sermange, il m'avoit promis de vous voir en passant, aujourd'hui il prend la route de Besançon. M. son fils qui est c^f Brigadier dans les Gardes de corps de Monsieur, arrive cette semaine à Vougécourt, il doit avec d'autres membres de son corps se trouver à Vesoul à l'arrivée de Monsieur, et ensuite repartir pour Paris. Vous avez eu la bonté de m'apprendre une nouvelle bien agréable, celle de l'entrée de votre 3^o fils dans les Gardes du corps du Roi, cette place est très falteuse pour un jeune homme, je pense qu'il saura éviter les écueils des plaisirs dangereux ; dans cet état, tout est allarmant pour une personne de son age. Je connois des jeunes gens attachés à la Garde de Monsieur, de qui ont exigé une fois payé que 450 francs, des raisons importantes vous

ont sans doute empêcher à prendre ce parti. Car je vous crois très gêné, tant à raison des événements qui viennent de se passer que pour faire face à l'entretien de votre [2] famille ; mais avec les intentions que je vous connois Dieu ne vous abandonnera jamais. J'espérois que nous aurions le même plaisir que l'an passé, celui de vous posséder, ou au moins votre fils aîné, mais je vois que nous en serons privé ; sans le trop grand éloignement il m'aurois été difficile de résister au désir que j'ai de vous aller embrasser, les longs voyages me sont déffendus. Je viens de recevoir une lettre du curé de Vorogne (Voray Vorges?) qui me mande que sa santé est absolument ruinée, il pense néanmoins à venir sur la fin de ce mois à Vougécourt. Lolot ou l'abbé Barbey est encore de retour de Besançon dans le même état où il étoit allé, il ne veut rien recevoir de Mgr l'archevêque, il veut attendre. Toute la famille est en bonne santé, elle me charge de vous offrir son dévouement, ayez la bonté de vouloir bien me rappeler au souvenir précieux de tout ce qui vous appartient de votre chère épouse de Mme sa mère et j'embrasse le plus tendrement tous vos chers enfants. **Je n'ose plus vous parler de M. Chalmin, je pense que vous voudrez bien ne pas perdre de vue le recouvrement de ce qu'il nous doit, qui a sa destination.** Je vous prie de me croire, avec le plus entier dévouement et un attachement sans borne,

Huvelin D.F. p.

Vougécourt 16 Xbre 1814

A Monsieur Huvelin, homme de Loi à Gray

Mon très cher neveu

J'ai reçu avec un plaisir infini les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire, j'ai attendu à y répondre que je puisse vous offrir en même temps les vœux de bonne année et cela pour moins vous fatiguer par mes lettres. Je ne puis voir dans les compliments qui accompagnent votre première que les expressions de la charité qui couvre tous les défauts, je me rends trop de justice pour croire que je puisse les mériter. J'ai appris avec la plus vive sensibilité l'indisposition de votre chère épouse et celle de votre aîné, vous me tranquillisez néanmoins sur leur état, on avoit avancé ici que vous aviez un 13^e enfant, la chose ne s'est point vérifié puisque vous ne m'en dites rien. Je vous avoue que je ne puis assés vous témoigner le contentement que j'éprouve de voir la conduite sage et édifiante de vos enfants qui s'élevant plutôt par leur mérite personnel, que par des voies étrangères, à des places distinguées ; il ne leur faut pour attirer sur eux les bénédictions du ciel que de la fidélité à remplir en tout leur devoir de chrétien (ce qu'il n'est pas facile, dans leur état à raison du mauvais exemple) sans cette précaution tout leur édifice politique ne sera fondé que sur le sable, leur situation à raison des principes affreux qui règnent dans la société est vraiment allarmante, ce qui me console est leur première éducation basée sur les vrais principes de la religion, j'ai l'espoir qu'elle sera dans tous les temps leur unique boussole. Quelle joye aurois je éprouvé si dans vos aînés il s'y en étoit trouvé un seulement qui se soit prononcé pour le service du Roi des rois ? Fonder aujourd'hui son espérance sur de jeunes enfants qui sortent [2] à peine des ténèbres de l'enfance, hélas ! cette espérance peut elle être plus mal fondée ? Il faut donc prier et laisser agir la providence, on ne peut contrarier les inclinations.

J'ai reçu en janvier dernier les 300 f. que vous avez eu la bonté de m'envoyer par M. le Tricornot, je crois vous en avoir accusé la réception ; en août 1812 vous m'aviez fait passer 1500 f. qui avec ces 300 f. font 1800 f. Vous savez que j'avois réduit la totalité des capitaux à 3600 f. à déduire aujourd'hui sur cette somme, celle des 1800 f. à payer, je ne réclame point d'intérêt ainsi que je vous l'ai marqué plusieurs fois, et sans des devoirs de conscience je ne parlerois plus de rien, mais la chose dans mon état, ne me seroit pas possible, en agissant autrement, je pécherois contre la justice et contre mon vœu. Toute la maison de M. de Tricornot me charge de vous dire mille choses honêtes, ce Monsieur part la semaine prochaine pour Paris où il doit séjourner six mois environ. Tout le monde se porte bien à Corre, Irénée se charge de vous instruire de ses affaires particulières ainsi je ne vous en dis rien, l'abbé Barbey attend un changement à Besançon, pour recevoir la prêtrise, **le curé de Varogne ne paraît pas content de sa santé, néanmoins il paraît plus tranquille depuis que je l'ai débarrassé du petit Vigier que j'ai avec moi, ce petit malheureux est d'un mauvais caractère et a hérité de ses parents des plus grands défauts, ce fardeau ne peut me**

devenir que très onéreux, indépendamment de la dépense j'éprouve trop de désagrément, je supporterai cette croix cependant autant de temps qu'il me sera possible. Je souhaiterais bien que ma maison de Septfonds puisse se rétablir, malgré mes infirmités et mon âge, j'y volerais bien vite. Agréer, je vous prie les vœux bien sincères que je forme tous les [3] jours pour vous et pour tous ce qui vous intéresse je les renouvelle plus particulièrement pour la nouvelle année que nous allons commencer, puisse-t-elle voir perfectionner tout le bien commencé en celle-ci. Je désire vous sentir dans une situation plus tranquille et moins agitée, mais voilà la malheureuse condition de l'homme sur la terre, d'être sans cesse en guerre avec lui-même et en quelque sorte avec le reste des créatures ce ne sera que dans le ciel que nous pourrons jouir d'un solide repos et d'un bonheur parfait.

Je vous renouele mon dévouement et l'attachement sacré et inviolable que je conserverai toute ma vie pour vous

Huvelin D.F. et p.

Je prends la liberté de prier votre chère épouse de vouloir agréer les vœux particuliers que j'offre au Seigneur pour son bonheur et pour la conservation de sa précieuse santé ayez aussi la bonté de me rappeler au souvenir de vos aimables enfants que j'embrasse tous du meilleur de mon coeur, j'offre mon respect à vos dames la chere maman et la chere tante et ne prenez pas la peine de me répondre vos occupations ne pourroient vous le permettre.

Répondu le 8 janvier 1815

Vougécourt 20 février 1815

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

Vous sentez le plaisir infini que vous m'avez procuré en me donnant des nouvelles de votre aimable famille à laquelle je suis infiniment attaché, la plupart ne me connoit pas, mais tous peuvent s'assurer que je les aime et les porte dans mon coeur, l'élévation du cher Xavier me flatte beaucoup, d'après les sentimens que vous lui avez inspirés j'ai la confiance que lui et son frère Hypolite rempliront avec la plus scrupuleuse délicatesse les devoirs de leur état, mais surtout ceux de la religion, beaucoup dans leur Corps les méconnoissent ; étant affermis dans les vrais principes le mauvais exemple ne fera aucune impression sur leur coeur ; je suis bien réjoui du rétablissement de la santé du cher Finfin et d'Alexandre, ce dernier n'a pas moins d'écueil à redouter dans son état, que nos deux jeunes Gardes dans le leur, je voudrois bien avoir le jeune Auguste ou quelques uns de ses cadets se dévouer pour l'état ecclésiastique, mais je crains beaucoup que l'exemple de leurs aînés ne les entraîne, il ne faut dans les enfants rien de forcé, l'on peut et l'on doit même leur inspirer l'idée de se consacrer à un état qui peut faire leur bonheur en cette vie, mais bien plus particulièrement en l'autre, d'ailleurs état très honorable par lui-même. Je voudrois bien que le chemin de Finfin pour aller aux eaux se dirige [2] par Vougécourt, j'aurois le plus grand plaisir de posséder ce cher enfant pendant quelques jours.

M^{de} Marchand de Jonvelle est venue ces jours derniers me trouver pour m'engager à vous écrire pour vous prier de voir plusieurs personnes de vos côtés, qui doivent prononcer sur le sort de son mari qui est dans les prisons de Vesoul et qui doit être jugé au premier jour, les personnes dont ils s'agit sont MM Jean François Bouvenot avocat maire à Mont-St-Léger ; Etienne Joseph Lambert Brisset officier retiré à Gray ; Alexandre François Joseph Martin Filon avocat et législateur à Gray, et enfin Pierre Antoine Perron avocat à Arc. S'il vous est possible et que l'occasion s'en présente de rendre à cette dame le service dont il s'agit, elle vous en aura une éternelle obligation, cette affaire malheureuse doit être jugée au premier jour, je désire quelle le soit pour la délivrance de son malheureux mari.

Irenée est parti pour Lion sans me le faire savoir, je n'aurois pas manqué de vous écrire par lui ; sans doute qu'il vous aura donné des nouvelles de la famille, il est très occupé de ses propres affaires il s'est rendu marchand de biens, il vient de faire des spéculations avantageuses pour lui, il vous aura fait part de ses intentions et projets d'établissements.

La maison de M. de Tricornot est très sensible à votre souvenir, le pere doit vous écrire, il envoya à Sermanche c'est par cette occasion que je vous fais passer la présente. Tous les parents

de Corre vous offrent leur respect, je suis on ne peut plus sensible à tous ce que vous avez la bonté de me dire d'honête de la part de vos dames et de vos enfans daignez leur en témoigner ma très vivre reconnoissance, j'offre à votre chere épouse en particulier mon entier dévouement et j'embrasse tous vos enfans surtout Finfin et Caroline je fini en vous renouvelant l'attachement inviolable avec lequel je serai toute ma vie votre dévoué ami et oncle.

Huvelin D.F. et p.

Ne perdez pas de vue S.V.P. le recouvrement de ce que vous savez.

Vougécourt, 30 juin 1815

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

Je reçois votre lettre du 17 courant qui vient de m'être remise par votre cher Hypolite, qui ne peut faire à Vougécourt qu'un acte d'apparition, il m'a promis d'y venir faire s'il lui est possible un plus long séjour ; j'ai eu un plaisir infini de voir cet aimable enfant, que je n'avois vu qu'une seule fois dans sa première jeunesse, je l'ai trouvé bien formé et dans les meilleures dispositions, je désire beaucoup qu'il puisse réaliser sa promesse et passer avec moi tous le temps qui lui sera possible. Depuis la votre les circonstances ont bien changées, ayons confiance Dieu qui se plait à éprouver les siens, saura bien les dédommager et leur faire éprouver les effets de sa miséricorde. Vous avez fait de grands sacrifices et ces sacrifices deviendront la force de votre bonheur, vos pertes seront suivies des bénédictions du ciel qui se répandront sur vous et sur votre nombreuse famille qui fait déjà l'admiration de toutes les personnes sencées. Appliquez vous je vous supplie à rétablir votre santé qui m'intéresse infiniment [2] et dont vos enfans sont le plus grand besoin, il paroît par votre lettre, que votre chere épouse éprouve également des indispositions ce qui m'afflige singulièrement. Vous sentez le besoin que vous avez l'un et l'autre de vous ménager, j'espere que le tempérament de votre ainé se changera à son avantage. Nous n'avons ici que M. de Tricornot fils qui se rendra à son poste aussitôt qu'il sera mandé. Mon frere vient de m'écrire, il paroît qu'il se trouve mieux puisqu'il me fait espérer de venir me voir dans le courant de juillet, quelle consolation pour moi seroit celle de vous voir au moins quelquefois, vous votre chere épouse et vos chers enfans, faites agréer je vous prie à tous ce qui vous appartient, plus particulièrement à votre chere épouse et à tos vos enfans mon parfait dévouement et mon amitié sans borne.

Je vous suis sensiblement obligé de l'intérêt que vous voulez bien prendre au recouvrement de la somme due par M^{de} Chalmin. Combien je suis peiné de vous occasionner tant d'ennui et d'embarras. Agréez en mes remerciemens ; Hypolite avec M. Cornibert partent pour Corre où ils doivent dîner et aller ensuite coucher à Renaucourt. J'espère que bientôt nous aurons à nous entretenir d'évenemens plus agréables. En attendant agréez le renouvellement de mon inviolable attachement et de mon parfait dévouement.

Huvelin D.

Vougécourt, 8 7bre 1815

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

J'ai reçu par M. de Tricornot la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire de Vesoul ; j'en reçois à l'instant une seconde de Gray du 1^{er} courant, cette dernière m'annonce la plus affligeante nouvele, la mort de Melle Cornibert de Renaucourt, cette respectable demoiselle se dispoit depuis longtemps à faire à Dieu le sacrifice de sa vie, elle étoit vraiment un fruit mûre pour le ciel, j'ai la confiance qu'elle jouit actuelement de la recompence de ses bonnes œuvres, rien néanmoins de plus juste que ce remplir ses pieuses intentions, je vais des demain commencer à lui appliquer le St sacrifice de la messe. S'il n'étoit question que de moi, je ne vous parlerois point de rétributions, mais comme je ne puis (à raison des charges attachées aux paroisses dont je suis chargé) dire beaucoup de messes, je m'offre à donner à des prêtres fideles, les messes que [2] vous voudrez bien m'envoyer, j'en fis passer il y a deux ans environ aux prêtres espagnols pour

quarante louis environ, j'en fournis encore à quelques prêtres du voisinage dont je connois la délicatesse et l'exactitude ; la rétribution fixée par le tarif du diocèse de Besançon pour une messe basse est de 15 ct et dans le diocèse de Nancy 20 ct. L'on en donne de ces deux manières, je me charge de vous les faire acquitter au prix que vous jugerez convenable ; à 15 ct il faudra un peu plus de temps, mandez moi S.V.P. vos intentions et ce qu'il en faut faire acquitter, je remplirai alors à l'instant vos intentions. Vous me ferez passer par M. de Tricornot pere la rétribution, rien ne presse, les messes s'acquitteront toujours, je tacherai de faire face à la dépense.

M. de Tricornot pere, est parti la semaine dernière pour Sermange et M. son fils est parti en même temps pour Paris, dans le cas que les Gardes de corps de Monsieur se trouvent licenciés, M. de Tricornot reviendra à Vougécourt comme vous soyez il n'y a pour le moment personne au château de Vougécourt. D'après votre lettre écrite de Vesoul, je vois tous vos enfants en bonne santé, mais non pas [3] le curé de Varogne, l'abbé Barbey vient de partir pour aller le voir et s'il étoit nécessaire j'irois moi-même. Ayez la bonté de dire à votre chere épouse mille choses honêtes, j'embrasse tous vos chers enfants, croyez moi toujours je vous prie le plus dévoué de vos amis et de vos parents.

Huvelin D. Pr.

Je pense que vos lettres me parviendroient plus promptement par Jussey que par Vauvillers et à moins de frais, notre dernière qui n'étoit que d'une demie feuille de papier a couté de port 17 ct, vous pourriez adresser vos lettres à l'abbé Barbey pour me les faire passer, l'on envoie deux fois par semaine à Jussey pour les nouveles.

Vougécourt, 29 8bre 1815

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

Vous eutes il y a deux mois environ la bonté de m'écrire pour m'annoncer la mort de Mlle Cornibert et me témoigner le désir que vous auriez que j'acquitte et fasse acquitter des messes pour cette respectable défunte, pour me conformer à vos intentions, je me suis empressé de vous répondre que je me chargerois, ainsi que je le fais pour bien d'autres personnes, de distribuer à des prêtres fideles les messes que vous voudriez bien m'envoyer, que pour moi, à raison des paroisses dont je suis chargés, je ne pourrais en acquitter que dans les jours où je me trouve libre, et que j'allois commencer dès le lendemain, ce que j'ai fait, et tous les jours depuis ce moment que j'ai eu à disposer, vous m'avez demandé qu'elle seroit la rétribution, je crois vous avoir marqué que pour moi il ne seroit question de rien, mais que les messes à donner, la taxe étoit dans ce diocèse de 15 ct et dans celui de Nanci à 20 ct que la dessus vous feriez ce que vous jugeriez à propos. [2] Quoi que je n'eus reçu aucune réponse, j'ai continué à appliquer le St sacrifice pour cette chere défunte, mais je n'ai osé offrir à mes confrères des messes, ayez je vous prie la bonté de me faire savoir la dessus vos intentions. Je vous avois prié de m'écrire par Corre à raison des friponeries qui se commettoient à Vauvillers, mais comme l'abbé Barbey a quitté Corre pour aller à l'ordination, et qu'il ne reparoitra plus à Corre, ayez la complaisance de m'écrire à Vougécourt l'on ne doit pas regarder à quelques sous. Si vous souhaitiez faire passer ces rétributions de messes, vous pourriez les faire remettre à M^{de} Chaudot de Corre à Vesoul, où je les ferois retirer. J'ignore si M. de Tricornot aura occasion d'aller à Gray, il n'est pas sur que le pere revienne à Vougécourt, le fils qui est à Paris, reviendra à ce que je crois à Vougécourt le mois prochain. J'éprouve les plus vives inquiétudes sur votre situation actuele, si tout le monde se trouve ruiné, vous devez l'être plus que personne, je souffre infiniment de vous sentir dans de si cruels embarras heureusement les choses ne seront pas de longues durées tous va finir, je crois toute votre famille en bonne santé, ainsi que nos jeunes Gardes.

J'aurois bien désiré que j'eus pu par moi même vous soulager, mais vous connoissez ma situation, jamais le remboursement de M^{de} Chalmin ne m'eut été plus nécessaire. Je suis obligé de donner [3] à des malheureux des secours et de me priver du nécessaire, néanmoins je désire infiniment plus votre tranquillité que la mienne votre

bonheur me tient plus à coeur que le mien, si mes charges de conscience étoient acquittées, je n'éprouveroit jamais d'inquiétude pour moi. Faites agréer je vous prie mes sincères compliments à votre chère épouse et à toute votre aimable famille. Croyez moi pour la vie avec un attachement sans borne le plus dévoué de vos parents et amis.

Huvelin prêtre

Le porteur de la présente est un jeune homme de Vougécourt que M. de Tricornot a fait étudier et qui quitte ses études, il va faire une visite à M. le Baron à Sermange et il doit revenir à Vougécourt, vous pourriez lui remettre à son retour votre réponse. Il voudroit trouver une place dans un collège de répétiteur ou de professeur ou dans une maison celle de précepteur ou encore dans un bureau une place de commis, s'il vous étoit possible de découvrir quelque chose qui puisse lui convenir, il vous en auroit une obligation éternelle, ce jeune homme est très tranquille ses professeurs de Dole en ont rendus un excellent témoignage.

Répondu le 10 8bre = envoyé 37 frs 50 cent. à mon oncle, chez M^{de} veuve Chandot de Corre à défaut par (j) de Gray

Vougécourt, 15 9bre 1815

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

Voici ma troisième réponse à votre lettre du 1^{er} 7bre dernier ; je ne crois pas nécessaire de vous répéter ce que je vous ai marqué dans mes deux dernières ; je ferai pour Mad^{elle} Cornibert tout ce que vous m'ordonnerez, j'ai célébré pour cette respectable défunte tous les jours que je pouvois disposer, mais comme je vous l'ai marqué, je n'ai pas cru devoir offrir à ces confères respectables des messes pour elle, qu'au préalable vous ne m'eussiez fait part de vos intentions aussitôt qu'elles me seront connues j'agirai. Irénée qui avoit des inquiétudes sur le renouement de son mariage n'a jamais voulu me permettre de vous en parler, il s'est réservé ce droit ; je lui souhaite le plus grand bonheur. Je pense que si vous ne pouvez faire la démarche désirée, vous envoyerez s'il est possible votre aîné, mon frère vient de me faire part de sa nouvelle dignité [2] je lui en fais mon sincère compliment, vos quatre fils aînés doivent dans ce moment vous faire éprouver bien de la satisfaction je désire de tout mon coeur que leurs jeunes frères puissent à leur tour vous procurer le même contentement, l'on me dit tout le bien possible de nos deux Gardes de corps. Je serois au gré de mes désirs si je pouvois voir tous vos enfants bien établis pour l'état voulu par la Providence.

L'abbé Barbey (Lolot) est prêtre du 22 7bre d^{ier} il est nommé vicaire à Breurey, cette place ne peut sous aucun rapport lui convenir, j'en ai écrit aux supérieurs. **Tout le monde a ses besoins, je sens les vôtres très vivement les miens commencent à se faire sentir c'est pourquoi je vous témoigne le désir que j'aurois de pouvoir recevoir le recouvrement que vous savez.** J'en profiterois en attendant que je l'emploie à sa destination. Rappelez moi au souvenir de votre chère épouse et de tous vos enfants que j'embrasse de tout mon coeur. Croyez moi toujours le plus dévoué de vous amis et parents

Huvelin D. p.

Dans ma dernière je recommandois le jeune homme protégé de M. de Tricornot, soit pour commis dans un bureau soit pour précepteur dans une maison particulière etc. etc.

Vougécourt, 7 janvier 1816

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

Je répons avec empressement à la lettre que vous avez la bonté de m'écrire, je suis vraiment pénétré de reconnaissance de tout ce que vous voulez bien m'y dire d'honête, et encore des marques d'attachement que vous m'y donnez. Je suis bien persuadé que vous ne doutez pas des sentimens d'estime, de cordialité et de dévouement que j'ai toujours eu et que j'aurai toute ma vie pour vous, la solidité de vos principes et toutes vos excellentes et aimables qualités, m'ont attachés inviolablement à vous ; mon seul désir, seroit de vous voir même dès cette vie

parfaitement heureux, il seroit inutile de vous dire, que les vœux que j'adresse tous les jours au ciel pour vous et pour tout ce qui vous appartient ne peuvent être ni plus sincères ni plus véritables si le Seigneur vous éprouvé, il a voulu par là vous traiter comme son vrai disciple. Les pertes temporels dans l'ordre de la Providence nous conduisent à la vraie fidélité ; peu de monde connoît ce langage ; mais pour vous, mon très cher ami, vous sentez parfaitement le prix attaché aux sacrifices qui ont pour objet la justice et la gloire de Dieu.

Je vous remercie bien sincèrement des détails que vous voulez bien me donner sur la situation de votre famille. Je rends à Dieu mille actions de grâces de vous avoir destiné la place lucrative qui vous est offerte, dans les [2] maîtrises des Eaux et Forêts, la seule place de greffier sous le rapport de l'intérêt étoit désirée, c'est ce que vous avez du voir à Chaumont, néanmoins il est malheureux de vous voir obligé d'abandonner votre étude d'avocat, surtout d'après la belle réputation que vous vous étiez faite ; il faut espérer que quelque jour, vous verrez votre étude actuelle occupée par l'un de vos enfants. Je sens que votre fils aîné ne se verra pas sans peine séparé de vous, mais il est assés raisonnable pour en faire le sacrifice, puisqu'il va courir une carrière politique, qui d'après ses belles qualités le conduira un jour aux premières places de la magistrature judiciaire. Je suis affligé de l'indisposition de l'aîné de vos Gardes je vois qu'elle n'aura aucune suite fâcheuse, je voudrois que l'éloignement ne puisse mettre un obstacle à ce qu'il pu venir passer quelque temps à Vougécourt j'en éprouverois la plus sensible satisfaction. Vous avez la bonté de me faire part de l'indisposition de Madame Cornibert, qui m'afflige davantage, elle exige de sérieuses attentions. Il paroît que tout le reste de la famille jouit d'une bonne santé, c'est ce qui me satisfait beaucoup. Daignez je vous supplie vouloir bien faire agréer à tout ce qui vous appartient, à commencer par votre chère épouse, les vœux les plus sincères de bonne année, je leur souhaite à tous et à chacun en particulier les bénédictions les plus abondantes non seulement pour cette vie, mais bien davantage pour l'autre où est attaché un bonheur invariable et éternel.

Nos jeunes mariés sont infiniment sensibles aux choses aimables et charmantes que vous avez la bonté de me marquer pour eux, ils me chargent de vous prier d'agréer un parfait retour de leur part. Irénée a trouvé de la vertu et de la fortune, cette demoiselle s'est mariée comme malgré M^{me} sa mère qui auroit désiré la garder toujours près d'elle, son frère qui est à Darney vouloit encore moins ce mariage l'on devine le motif, c'est donc la demoiselle qui d'elle même s'est prononcée [3] de manière à ne pouvoir lui résister. Je suis allé moi même faire ce mariage, j'ai trouvé une maison parfaitement bien montée ? Je souhaite que les suites du mariage soient aussi heureuses que les premiers commencements.

Notre cher Lolot qui est vicaire à Breurey est très fatigué de sa situation qui est très pénible, j'ignore s'il pourra la soutenir longtemps, tout le reste de la famille se trouve en bonne santé, ils me chargent tous et en particulier Camille de vous offrir leur respect. M^{me} de Tricornot est très sensible à votre précieux souvenir elle vous fait ses plus sincères compliments, elle attend M^r son mari la semaine prochaine, il ne continuera plus son service, à moins que la Garde de Monsieur ne fut rétablie et encore qu'il fut nommé à un grade.

Dans le cas que vous receviez quelque chose de M^{me} Chalmin et que vous jugiez à propos de me le faire passer, je pense que vous pourriez me le faire encore passer par Vesoul sans s'expliquer sur la nature de l'argent.

Agréez tous les hommages de mon coeur et l'attachement inviolable que vous a voué votre api et parent

Huvelin D. p.

Je devois vous écrire il y a dix jours, mais j'ai cru devoir attendre celle que vous venez de m'écrire. **Vous savez qu'il n'est question pour moi dans l'argent du par M^{me} Chalmin que du capital.**

Des personnes instruites prétendent que vous pourriez continuer en partie vos fonctions d'avocat avec votre nouvelle commission.

Vougécourt, 23 avril 1816

A Monsieur Huvelin, Avocat et greffier en chef du tribunal à Gray

Mon très cher neveu

J'espérois vous porter moi même la réponse de la votre du 13 mars, mais **une lettre de M. Breuillot procureur du Séminaire, que je viens de recevoir, me prive de cette agréable satisfaction, il me mande que toutes les places étoient prise pour la retraite, lorsque ma lettre lui est arrivée, qu'il vient de m'inscrire avec 60 autres pour la seconde** ; s'il m'est possible de m'y rendre et de passer par Gray, je me consolerais du sacrifice que je fais aujourd'hui, c'est M. le curé de Jonvelle qui doit vous remettre la présente. **Les 340 f. que vous avez la bonté de me parler ne pouvant remplir l'objet de l'œuvre que je m'étois proposé je ne suis point pressé de les recevoir.**

Je suis vraiment éffrayé du second accident survenu à M^{me} Cornibert, je pense qu'elle en est sortie aussi heureusement que du premier. Je suis également affligé de la cruelle situation de notre cher Finfin, en attendant que son [2] tempérament fut entièrement formé, il conviendrait que son travail fut très modéré. Je vous remercie très sincèrement des nouvelles que vous voulez bien me donner de toute votre aimable famille c'est une jouissance bien agréable à mon coeur que d'en recevoir ; je n'ai rien trouvé de bien flateur pour vous dans votre place de greffier en chef, que le lucre encore est-il peu considérable, votre qualité d'avocat dans l'esprit de tout le monde étoit au moins aussi honorable et vous convenoit d'autant mieux que vous y étiez formé depuis votre jeunesse.

L'épouse Irénée est infiniment sensible à tout ce que vous voulez bien me marquer d'agréable pour elle, elle me charge de vous le témoigner, elle se flate de répondre à votre précieuse invitation elle est très empressée de faire votre connoissance et celle de votre chère épouse à qui j'offre mon entière dévouement, j'embrasse tout ce qui vous appartient et le plus tendrement, je suis pour la vie votre ami et oncle affectionné et absolument dévoué

Huvelin D. et p.

Nous ne voyons plus à Vougécourt les M^{rs} de Tricornot, le pere a quitté Vougécourt, le fils ne peut revenir chez lui avant l'hiver et sa dame est chez Mme de Rose sa mère.

M. le curé de Jonvelle ne devant pas revenir par Gray, ne pourroit se charger de l'argent, il faut attendre une occasion.

Vougécourt, 5 août 1816

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

(Lettre de D. Eugène au sujet des 350 f. que j'avais à lui)

Mon très cher neveu

J'ai reçu les deux lettres que vous avez eu la bonté de m'écrire le 29 juin et le 20 juillet, je sa[is] avec empressement l'occasion de M. le Baron de Tricornot pour y répondre, je ne puis vous dissimuler la peine que j'éprouvois de vous voir occuper la place de greffier, votre démission fiat dans ce moment l'objet de ma joie, j'aime infiniment mieux vous voir occuper celle d'avocat, et cela pour plusieurs raisons, ce qui me fait plaisir est de savoir que votre successeur a le désir de favoriser par la suite l'un de vos enfants. La cruelle maladie du cher Xavier m'a singulièrement affligé ; j'apprends avec le plus grand plaisir son parfait rétablissement, quoique j'eus peu vu cet aimable enfant, les choses charmantes que j'en ai ouï raconter m'ont toujours charmé, c'est un vrai sacrifice pour moi de ne pouvoir voir et m'entretenir avec des personnes qui me sont si chères et qui me touchent de si près ; j'ai ouï dire que votre aîné étoit aux eaux de Luxeuil, ce jeune homme s'est acquis une charmante réputation ce qui me flate beaucoup je pense que l'âge affermira son tempérament [2] et que par la suite il n'éprouvera plus ses douleurs d'estomac. J'ai bien du plaisir de savoir que votre médecin et Hypolite sont en bonne santé, quel plaisir aurois je de voir et d'embrasser ces aimables enfants mais mon éloignement m'ôte la douce espérance dont je m'étois flaté de les voir au moins quelquefois.

L'état de M^{me} Cornibert m'afflige infiniment, d'après ce que vous avez la bonté de m'en écrire, je vois que son état est sans remède, néanmoins Dieu peut la rendre à nos désirs en lui renvoyant la santé.

Irenée et son épouse sont actuellement aux eaux, il est bien décidé qu'à leur retour et le plutôt possible ils se feront un devoir et un plaisir de vous aller rendre leurs devoirs. Mon frère se porte mieux, à ce que j'ai appris, que lorsque je le vis les premiers de juin, je crois qu'il doit aller voir Finfin aux eaux.

Si vous voulez mon cher ami, vous pourrez remettre à M. de Tricornot les 350 francs dont vous m'avez parlé, je l'en ai prévenu. J'aurais mieux aimé toucher la totalité pour remplir un objet important, en petite somme tout passe dans les dépenses journalières, si cet argent comme je vous l'ai déjà marqué eut été entièrement à ma disposition, je vous en aurais fait un entier abandon, mais j'avais des devoirs de conscience à remplir, d'après tous les envois fait la somme restante ne peut être considérable. Nous somme accablés dans ce moment d'une multitude de malheureux ; bientôt [3] nous allons sortir de la misère, le beau temps nous donne des espérances prochaines.

J'offre mon sincère dévouement à votre chère épouse, j'embrasse tous vos enfants, je voudrais bien voir de vos filles s'établir, l'aînée est en âge, elle est un charmant sujet. Toute la famille a été très sensible à votre précieux souvenir ainsi que M. le curé de Jonvelle et tous vos amis, et tous vous offrent leur respect. Croyez je vous prie pour la vie avec l'amitié sincère que je vous ai vouée, votre ami et oncle

Huvelin D. prêtre.

[Envoyé la somme de 350 f. par M. de Tricornot à D. Eugène]

Vougécourt, 4 octobre 1816

[A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray]

Mon très cher neveu

Je ne veux pas laisser partir M. le Baron de Tricornot pour Vesoul où il espère vous rencontrer, sans me rappeler à votre très cher souvenir ; **j'ai reçu les 350 f. que vous avez eu la bonté de me faire passer et dont je vous fais mes sincères remerciements.** Nous espérions voir à Corre votre fils aîné, d'après la promesse qu'il en avoit faite à Irenée nous l'y attendions le 22 7bre il est à croire que ses occupations n'ont pu lui permettre cette démarche ; l'on m'a assuré que le cher Xavier étoit parfaitement rétabli. Je vois avec plaisir que toute votre famille à l'exception de M^{de} Cornibert est en bonne santé ce qui me fait le plus grand plaisir. Ménagez la votre, mon très cher ami, qui est si nécessaire à toute votre famille et à tous vos amis, toutes vos connoissances de Corre se portent bien et vous saluent, je ne veux pas vous faire perdre plus longtemps vos momens précieux je vous renouele mon dévouement et l'attachement que je vous ai voué

Huvelin D. p.

Mille choses amicales et affectueuses à votre chère épouse et à tous vos enfans.

Vougécourt, 30 Xbre 1816

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

J'ai attendu la fin de ce mois pour vous accuser la réception de la votre du cinq courant, que j'ai reçu avec le plus vif intérêt par Villauve ; je suis vivement affecté des pertes que vous éprouvez et des sacrifices perpétuels qu'il vous faut faire, que je serois heureux si je pouvois les partager avec vous, je n'ai à ma disposition que le désir et la volonté sans pouvoir les réaliser. Beaucoup de personnes éprouvent comme vous les pertes les plus sensibles, sans un abandon absolu à la Providence l'on ne pourroit s'en consoler ; je conçois qu'il est cruel de se voir enlever toutes ses espérances temporelles surtout ayant une nombreuse famille, mais Dieu en éprouvant les élus n'envisage que leur intérêt éternels, adorons ses vues miséricordieuses sur nous, **le nombre des malheureux dans ce moment est infini.**

La santé de mon frère à ce que je viens d'apprendre se rétabli, il dit sa messe en chambre, son appétit revient, son enflure ne fait aucun progrès tout cela me fait un plaisir infini. Je souhaiterois que vous puissiez m'en dire autant de madame Cornibert, j'en éprouveroit la une

satisfaction. J'ai bien de la joie de savoir que vos quatre ainés se soutiennent et ne se démentent pas des principes sages et délicats qu'ils ont embrassés [2] cela doit vous donner ainsi qu'à votre chère épouse un contentement parfait, il faut espérer que vos autres quatre garçons marcheront sur leurs traces chacun dans l'état où la divine providence daignera les appeler. J'ai le plus grand désir de voir vos quatre filles heureuses surtout Caroline qui mérite sous tous les rapports, un sort heureux, j'ai été très sensible à son souvenir. Embrassez je vous prie pour moi tous chers enfants, je les porte tous dans mon cœur, je désire leur bonheur comme le mien.

Je saisi cette occasion pour m'acquitter envers vous et envers votre chère épouse d'un devoir bien doux et bien agréable à mon cœur, celui de vous offrir les vœux d'une bonne année, qu'elle puisse remplir tous vos désirs et les vues de la Providence sur vous et sur tous ce qui vous appartient. Tous nos parents de Corre vous offrent leurs hommages en particulier Irénée et son épouse, qui depuis ses couches est toujours souffrante, elle commence à se rétablir. Notre cher Lolot se trouve dans ce moment surchargé, avec Breurey il a encore par interim Faverney, il se déplaît absolument dans son état, il croit ne pas avoir les qualités essentielles pour remplir ses fonctions, néanmoins je le crois très digne du ministère personne ne le connaît mieux que moi.

M. le curé de Bourbevelle me charge de vous prier lorsque vous voudrez bien m'écrire, de me marquer le prix du vin sur votre port. Il en reste peu dans nos environs qu'on paye à un prix fou. **Je suis vraiment désolé de vous voir prendre tant de peine avec M^{de} Chalmin, il y a longtemps que j'en aurois fait le sacrifice s'il m'eût été permis de le faire, vous avez la bonté de me faire espérer 600 f. dans le cours de l'hiver, si la chose arrive, vous voudrez bien S.V.P. les faire passer [3] à Vesoul à M. Cornibert votre beau-frère, ou à M^{de} de Corre en disant que c'est une commission que vous me donnez, sur votre avis je les ferai prendre par le piéton, ayez S.V.P. la bonté de retenir tous vos déboursés. Je vous ferai passer la note du tout.**

M. de Tricornot est actuellement à Paris. Personne dans ce moment n'habite au château de Vouécourt. **Nous sommes accablés de malheurs la misère ne peut être plus grande ; néanmoins le grain n'augmente pas on assure au contraire qu'il diminue presque partout.**

Je fais mille compliments affectueux à tous vos enfants. Je vous offre ainsi qu'à votre chère épouse mon dévouement sans borne et mon inviolable attachement et serai toute ma vie votre ami et le plus affectionné de vos parents.

Huvelin D. p.

Besançon, 28 avril 1817

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

Je venois de finir une première lettre pour vous, lorsque la votre du 25 m'a été remise, elle m'a fait naître le plus violent désir de vous voir à mon passage, mais malgré moi, je me vois forcé d'y renoncer il faut que je me trouve le 5 mai à Vouécourt, vous sentez que par là la chose devient impossible, je me serois bien rendu le 1^{er} ou le 2nd mai à Gray, mais comment aurois je pu me rendre à pied à Vouécourt pour le 5, la chose ne seroit pas possible. Je fais vraiment un sacrifice plus grand que vous ne pourriez le croire ; Dieu le demande de moi, je ne puis le lui refuser, si j'eus pu avancer mon départ de Vouécourt j'aurois pu dans ce cas satisfaire mon inclination, mais les confessions trop nombreuses m'en ont empêchées, vous aurez égard mon très cher ami, à mon sacrifice forcé. J'ai vu avec le plus grand plaisir vos trois Messieurs de Gray, ils ont eu la bonté de me donner de vos nouvelles, c'est par eux que j'ai appris avec un sensible déplaisir le désagrément qu'éprouvent vos deux Gardes de corps, et la perte que vous venez de faire de votre 2nde fille, Dieu lui a faite la plus grande race en la retirant de ce [2] monde contagieux avant que d'en avoir bu le poison mortel. Vous me ferez le plus grand plaisir de m'envoyer lorsque vous le jugerez a propos, vos enfants pour le 1^{ere} communion, je négligerai rien de tout ce qui est nécessaire pour les disposer à cette importante action ; ils pourront se regarder à Vouécourt, comme dans la maison paternelle, peut-être moins bien, mais je ferai mon possible pour leur rendre la vie agréable, ils y passeront tout le temps que vous voudrez bien leur permettre d'y rester.

D'après ce que l'abbé Barbey vient de me dire, sur la situation de mon frere, je ne crois pas que vous puissiez le conduire à Renaucourt, il sera encore bien moins en état d'aller à Rigny, il n'a plus de tête, je n'ose aller le voir, je crains de l'irriter, néanmoins je ferai à mon retour une tentative, à supposer qu'il fut encore à Varogne.

Je goute ici un délicieux plaisir et un parfait contentement dans cette retraite, dont j'avois le plus grand besoin, elle me rappelle sensiblement on premier état. Dieu daigne remplir les voeux que je lui offre pour vous et pour tout ce qui vous appartient. J'offre à votre chere épouse les sentimens d'estime et d'attachement que je lui ai voué, je partage bien sincèrement ses peines et ses sacrifices ; quel plaisir et quelle consolation pour moi aurois je éprouvé s'il m'eut été possible de l'embrasser à mon retour, ainsi que tous vos chers enfants, en particulier notre chere [3] Caroline et le cher Xavier, que je n'ai vu que dans sa première jeunesse, il s'est faite une trop belle réputation pour croire qu'il voulu jamais la ternir ; je pense qu'Hipolyte est encore à Paris ainsi que notre votre medecin, j'ai vu ici plusieurs prêtres du voisinage de Lure qui m'ont donnés des nouveles bien satisfaisantes de votre fils ainé, qui s'est également faite une belle réputation ; j'embrasse tous vos chers enfants et suis très sensible à leur souvenir ; **si M^{de} Chalmin vous remet de l'argent, vos enfants qui viendroient à Vougécourt pourroient s'en charger, autrement, vous auriez la bonté de le faire passer à M^{de} de Corre.** La mort de M. votre souspréfet a affligée tout le monde. J'ai laissé toute la famille de Corre en bonne santé, elle sera très satisfaite de recevoir de vos nouveles, mais bien affligée de tous vos désagrémens. L'abbé Lombard missionnaire notre parent, qui demeure en cette ville, vous offre son respect, je l'ai vu plusieurs fois avec intérêt il est rempli de l'esprit de son état.

30 avril ; je reçu hier la votre du 27, elle ne fait qu'accroître mes regrets, de ne pouvoir me rendre à votre aimable invitation, et à mon ardent désir ; vous pouvez juger de mon embarras et me rendre justice ; l'abbé Barbey vient de m'écrire que mon frère désire me voir, vous sentez que je ne puis me dispenser pour cette raison, de passer à Varogne d'autant plus qu'il se trouve sur ma route. Il est malheureux pour moi de me voir si éloigné de vous, ce qui me prive de l'agréable plaisir de vous voir, au moins quelquefois. Dieu demande des sacrifice et celui-ci est un des plus grands si la santé et mes occupations peuvent un jour me le permettre, je volerai à Gray, où je vais en esprit tous les jours. Je suis au bout de mon papier. Je vous embrasse mille fois de tout mon coeur.

Huvelin

C'est M. Mathey qui veut vous remettre la présente, MM. Dubois et Guichon se sont offerts à me rendre le même service.

Vougecourt, 23 mai 1817

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

Je ne puis me consoler de la privation que j'ai éprouvée de ne pas vous voir à mon retour de Besançon, la malheureuse situation où se trouvoit mon frere m'a déterminée à passer par Varogne, son état m'a vraiment affligé, il avoit surtout à coeur, quelques propos déplacés qu'avoit tenu M. Cornibert de Vesoul, il m'a fait promettre de vous en informer, ce pauvre malade demande des ménagemens, il soupiroit après Renaucourt où il est actuelement, et où je le crois au gré de ses désirs. Je ne crois pas qu'il du vous embarrasser longtemps. Je l'ai trouvé dans un état de dépérissement qui m'a fait peine, connoissant votre excellent coeur, je suis persuadé que vous donnerez tous les ordres nécessaire pour que tous les soulagemens analogues à son état lui soient donnés.

L'on m'avoit fait espérer à Varogne que notre cher Xavier viendrait à Corre et à Vougecourt il faut sans doute que ses occupations nous aient privées de sa visite, je pense que s'il avoit quelque temps à sa disposition il nous accorderoit quelques [2] jours, vous sentez le plaisir que j'aurois de le voir. J'embrasse toute votre chere famille que je crois en bonne santé, vous pourrez lorsque vous le jugerez convenable m'envoyer vos deux aspirants pour la 1^{er} communion ; c'est M. Mathelat de Corre qui doit vous remettre la présente. **Vous êtes sans doute accablé comme je le suis ici de cette multitude de pauvres qui sans les moyens que**

L'on vient de prendre, ne pouvoit manquer de périr, mais Dieu permet tout ceci pour éprouver ses élus, et punir en pere les mechants. Je sais que vous avez vos croix, je vouderois bien qu'il fut en mon pouvoir de les partager avec vous, vous voyez qu'il n'y a point de bonheur pure sur la terre, mille complimens affectueux à votre chere épouse, ne m'oubliez pas je vous prie auprès de vos chers enfants en particulier auprès de Caroline, de Xavier etc. Je vous renouele tous les sentimens d'attachemens et d'amitié que je vous ai voués, votre ami et parent.

Huvelin D. p.

Vougécourt, 16 juin 1817

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

La votre du 25 mai ne m'est parvenue par la poste que 15 jours après sa date. Je suis vraiment effrayé de la triste et désolante situation de mon frere quel embarras pour vous, je souhaiterois de tout mon coeur le pouvoir partager, je ne puis qu'en gémir en mon particulier ; j'engage l'abbé Barbey d'aller le voir le plûtôt possible, si la chose étoit nécessaire, j'en ferois moi même la démarche, mais à quoi pourroit elle lui servir ? Je ne vous écris aujourd'hui qu'un mot parce que la personne qui veut bien se charger de ma lettre part pour Gray à l'instant et ne peut attendre. Irénée et son épouse sont très sensible à votre précieux souvenir, leur nouveau né n'a pas vecu trois mois, ce qui est un vrai bonheur pour lui. J'aurois reçu avec le plus vif empressement vos deux jeunes fils, vous ne pouvez en douter, je suis enchanté que leur 1^{ère} communion ce sur faite sous vos yeux, j'espérois voir ici notre cher Xavier, mais je vois qu'il sera encore nécessaire d'en faire le sacrifice, rien ne m'est plus agréable que de voir vos chers enfants je les embrasse tous, de tout mon coeur, recevez ainsi que votre chere épouse le renouvellement de mon attachement inviolable et de mon dévouement.

Huvelin D. p.

Vougécourt, 28 août 1817

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

Votre fils ainé m'a fait savoir il y a deux jours, que vous veniez d'éprouver une maladie assès sérieuse, cette nouvele m'auroit jeté dans la plus accablante affliction s'il n'eut ajouté que vous étiez dans ce moment convalescent et que le régime qui vous étoit ordonné de suivre alloit accélérer votre parfaite guérison ; néanmoins je ne serai parfaitement rassuré, que lorsque vous me ferez savoir vous même, votre rétablissement. Je ne veux dans ce moment vous entretenir d'aucune affaire particulière que je renvoie à d'autres moments. Je pense que mon frere se trouve toujours dans la situation où l'abbé Barbey l'a laissé, je sens vivement l'embarras qu'il vous occasionne je voudrois pouvoir le partager [2] avec vous. L'on a remis à l'abbé Barbey 60 f. à Varogne pour vous faire passer. Je vous souhaite de tout mon coeur un prompt rétablissement. M^{de} de Tricornot et M^{de} de St Maury rendent le témoignage le plus magnifique de votre substitut. Je desire que vos autres enfants puissent à leur tout vous donner la même satisfaction. Mille choses honêtes et amicales à votre chere épouse et à tous vos enfants ; Je suis pour la vie très dévoué ami et oncle.

Huvelin D. p.

Renaucourt, 22 8bre 1817

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray, actuelement à Mont

Mon très cher neveu

Je me suis rendu à Renaucourt pour y faire un grand sacrifice celui de la privation de vous y rencontrer, vous aviez eu la bonté de me prévenir que vous vienderiez finir vos vacances ici et comme j'étois persuadé quelles finissoient à la Toussaint, je pensois donc vous y trouver ; le cher Finfin vouloit me conduire aujourd'hui à Mont, mais le temps ne pouvant me permettre cette démarche, c'est un nouveau sacrifice à offrir à Dieu ; le plaisir de vous voir et de m'entretenir avec vous étoit l'objet principal de mon voyage : j'apprends avec bien de la satisfaction le

rétablissement de votre santé, que je vous prie de mieux ménager que vous n'avez fait jusqu'ici. Je trouve mon frère à peu près comme je l'ai vu à Varogne, cependant donnant plus de suite à ses pensées, j'ignore s'il pourra jamais reprendre ses fonctions, je vous remercie infiniment de toutes les bontés que vous avez pour lui, j'ai la même obligation à votre chère épouse et à toute votre aimable famille. Je crois que sa fille n'a pas tous les tords qu'on lui impute, aucune autre ne pourroit la remplacer auprès de mon frère, à raison de ses habitudes qu'elle connoit mieux que personne. Je viens de recevoir une grande consolation en apprenant la sainte mort et la sainte vie de votre chère fille morte dans les commencements de cette année.

Plusieurs de mes confrères m'ayant prié de leur trouver un local où ils puissent se réunir pour y remplir leurs engagements religieux après plusieurs démarches, désespérant pouvoir opérer cette réunion à Septfonds ou au Val-St-Lieu, où tout se trouve dans l'état le plus déplorable et le plus affreux, la providence me fit découvrir en juillet dernier une maison de l'ordre de Cîteaux qui alloit passer à des brasseurs de Besançon, sans perdre de temps j'écrivis à l'instant aux propriétaires de cette maison, qui ne m'ayant accordés que huit jours pour tout terminer, ne pouvant alors avoir le temps nécessaire pour en prévenir les autorités spirituels et temporels, je me rendis sans perdre un instant à Bellevaux, c'est le nom de la maison dont il s'agit, située dans le département de la Haute Saône, dans le canton de Rioz, là je traitai verbalement avec les deux propriétaires, pour 18 500 f. L'acte n'est pas encore passé, mais les conditions sont arrêtées. [2] L'on ne fera mention dans l'acte que de 10 à 12 000 f. et cela pour n'être pas accablés par les droits d'enregistrement, je fais actuellement des démarches multipliées et très désagréables pour me procurer les fonds nécessaires pour faire honneur à ces engagements, j'entrevois que je pourrai en partie y parvenir, je me repose sur les soins de la divine providence ; je vais envoyer à paris pour avoir l'autorisation et l'approbation du Roi, j'emploie la protection de plusieurs prélats, j'ai déjà l'approbation du Préfet. Ayant celle du Roi et l'exemption s'il est possible, des droits d'enregistrement, je ferai adresser une supplique au Pape pour obtenir l'approbation du Régime que nous pourrions observer à Bellevaux, surtout dans les circonstances, notre archevêque nommé sera supplié d'agir seul pour pouvoir mieux réussir, depuis trois mois je lutte contre moi même, des obstacles infinis de tous genre se présente sans cesse à mon esprit et je ne pourrai les vaincre que par miracles ; je fais comme vous devez le sentir les plus grands sacrifices, jamais je ne me suis trouvé dans l'occasion d'en faire de si grands, l'un des plus sensible à mon coeur est celui de ne pouvoir entretenir ces rapports extérieurs d'amitié avec vous, je n'ai jusqu'ici osé prendre sur moi de vous parler de rien. Dans le besoin pressant où je me trouve d'argent cette Dame de Besançon qui doit, est suppliée de faire son possible même par emprunt, de procurer le remboursement du restant de ce qu'elle doit sur l'argent que vous lui avez mis en mains, ou à son mari, vous savez qu'il n'est question que du principal de la somme que je vous ai donnée, sur ce que vous avez eu la bonté de me promettre de me faire passer, j'ai déjà touché de l'abbé Barbey 60 f. pour des effets vendus à Varogne, si l'argent dont il s'agit étoit venu d'une autre source que de mon état religieux je ne vous en aurois pas dit un mot, je serois trop heureux de vous faire ce léger cadeau. Je pense que ne se trouvant aucun de vos enfants qui se prononce pour l'état religieux ou ecclésiastique les livres que je vous ai fait passer au commencement de la révolution vous deviendront inutiles, après que vous aurez pris de qui pourroit vous être agréable, je ferai prendre les autres, ces livres ne peuvent guere servir que dans un corps de communauté, si cette demande pouvoit vous faire de la peine ayez la bonté de me le faire savoir. Ne pouvant me servir de la plume qu'on m'a donné, je me vois obligé de finir. Ayez la bonté de dire mille choses honêtes à votre chère épouse je suis désolé de ne pouvoir la voir, j'embrasse de tout mon coeur tous vos chers enfants en particulier Caroline etc. Je suis parfaitement satisfait de Finfin, il m'a comblé de politesse et d'amitié. Recevez le renouvellement de l'attachement inviolable que je vous ai voué et que conserverai jusqu'à la mort.

Huvelin prêtre

M^{de} Vigier en passant à Jussey m'a chargée de rappeler à mon frere la promesse qui lui avoit faite il y a quelque temps de lui envoyer 40 à 50 f. pour les enfants Vigier, qu'elle avoit été obligé de faire un emprunt à l'insu de son mari pour envoyer la petite à Poligny ; j'ai fait moi même tout ce qu'il m'a été possible pour le petit à qui j'ai fais apprendre un état, mais cet enfant n'ayant aucune disposition pour rien, on va l'envoyer à Paris auprès de sa mere pour perfectionner ce qu'il a commencé à Jonvelle. Mon frère n'étant plus en état d'agir par lui même, si vous êtes dans l'intention de remplir cette ancienne promesse, vous voudriez bien alors me fair remettre la somme dont il s'agit ou plutôt à M^{de} Foyot en main propre afin que son mari l'ignore.

Marie servante de mon frère me charge de vous prier de vouloir bien lui faire une assurance de ce que mon frere lui a promis dont vous êtes informé.

Si je suis dans le cas de me retirer à Bellevaux, je ne pourrai le faire qu'à la fin de mars, 7 à 8 confreres qu'il faut réunir ne peuvent rien faire sans moi à chaque instant ils s'élevent des difficultés, j'ai deja trouvé 4 000 f. que les propriétaires ont touchés, je dois en donner 2 000 à Noël le reste en avril et dans le cours de l'année.

J'aurois mille choses à vous dire et à vous expliquer. **M. le conte de Monfort abbé de Septfons a fait son possible pour m'attirer à Paris auprès de lui. Pour bien des raisons je n'ai pas cru devoir me rendre à son invitation, j'ai préféré de prendre le parti le plus conforme à mes engagements religieux et à devenir utile à des religieux fervents qui ne demandent qu'à remplir leurs premiers engagements.**

Vougécourt 2 Xbre 1817

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

Votre silence commençoit à me donner de l'inquiétude et à me persuader que l'état de votre santé ne pouvoit vous permettre de me répondre. Je suis en ce moment rassuré, je vois avec la plus vive satisfaction le rétablissement de votre santé ; je suis également réjoui de savoir que l'état de mon frere n'est plus le même et qu'il pense à reprendre ses fonctions, je n'ai aucune connoissance de ses sermons, l'abbé Barbey pourroit lui en donner des nouvelles.

Avant que d'entamer l'affaire capitale qui m'occupe **plusieurs confrères retirés sur divers points de la France m'avoient chargés comme le plus ancien, de leur procurer un local, sur l'assurance qui m'avoit été donnée que plusieurs de ces religieux avoient en mains des fonds suffisant l'un 12 000 f. un autre 6 un autre 10, etc. etc., je compris alors que je pouvois faire quelques démarches, je fis donc visiter Sept-Fonds, le Val de St-Lieu, j'appris que ces maisons se trouvoient dans l'état le plus déplorable et hors d'état d'être habitées, j'abandonai alors toute idée de restauration. En juillet dernier on est venu me dire que Bellevaux maison de l'ordre de Cîteaux alloit passer à des brasseurs de Besançon, sans perdre de temps je fis prier les propriétaires de cette maison de me donner le temps de pouvoir me rendre à Bellevaux, je ne pu alors obtenir que huit jours, je pressai donc ma démarche et après avoir examiné toutes choses, je cru que ce local pourroit suffire pour la réunion désirée. Le prix fut arrêté ainsi que je vous l'ai marqué ; je fis partir à l'instant le frere qui m'avoit apporté auparavant les lettres des confrères dont je viens de parler avec leur offres, ce frere fit alors sa tournée et à son retour les choses se trouvoient changées, tous à l'escéption d'un religieux prêtre et d'un f. convers, se trouvoient sans argent celui qui avoit 12 000 f. venoit d'éprouver une faillite etc. Je me trouvai donc dans un grand embarras, il n'étoit plus possible de reculer, les choses se trouvoient trop avancées, après bien des démarches, j'ai satisfait avec un frère au premier paiement, il y a trois semaines que j'ai envoyé ce même frère à Paris chargé d'une pétition ou requête pour le Roi, une supplique pour le St Père, ces deux pièces visées par M. Durand vicaire général, et la requête aussi visée par M. le Préfet, j'ai adressé ces deux pièces avec le [2] marché de la maison à Mong^r l'archevêque de Besançon à qui j'expose la situation de la maison dont il s'agit et le désir des sujets qui désirent s'y réunir ; Mong^r m'a fait dire par M. Berluque aumonier de Monsieur, qu'il approuvoit très fort la restauration de Bellevaux, qui se trouve dans son diocese, qu'il alloit envoyer au St Père**

la supplique qui lui est adressée et qu'on attendroit un moment favorable pour en parler à S.M. Toutes les personnes honêtes désirent le rétablissement de cette maison, M. le Préfet m'a témoigné par une lettre sa satisfaction. Je demande au S.P. un adoucissement au régime établi à Septfons. Mon grand embarras est actuellement de trouver des fonds j'ai déjà fait un emprunt de 2 000 f. Je voudrais pouvoir me rendre au désir de M^{de} Chalmin, mais vous sentez que la chose me devint impossible, vous savez que dans le temps je vous remis 3 000 f. et ensuite 1 200 f. ce qui faisoit 4 200 f. Comme vous avez eu la bonté de me donner dans les commencemens à deux ou trois reprise 300 f. environ d'intérêts, j'ai réduit alors le capital à 3 600 f. sur quoi j'ai touché en 1812, 1 500 F. ensuite 300 f. et encore 350 f. et tout dernièrement 60 f. ce qui fait 2 210 f. Vous voyez par là qu'il reste à payer sur le capital réduit à 3 600 f. : 1 390 f. Je crois et vous ne le pensez pas, que je puisse faire autrement puisque je ne dit rien des intérêts et si cet argent ne fut pas venu de mon état je ne vous en aurois jamais parlé, et ce n'est que l'extrême besoin où je me trouve qui m'oblige de vous en parler, lorsque vous aurez le tout ou a peu près, vous voudrez bien S.V.P. me le faire savoir, je souhaiterois beaucoup que je puisse avoir cet argent en fevrier ou au commencement de mars.

Soyez mon très cher neveu très persuadé qu'il ne seroit pas possible que je puisse faire un plus gd sacrifice que celui que je fais, mon 1^{er} sacrifice étoit accompagné de fleurs, mais celui-ci ne l'est que d'épines, et bien piquantes, je goute infiniment toutes vos representations, qui sont très bien fondée, mais il m'est impossible de me dégager des engagements pris et qui n'ont pour objet que la gloire de Dieu, tout le monde me presse d'accélérer cette bonne œuvre, mais je sens les embarras et les difficultés à vaincre, je soutiens depuis quatre mois un combat intérieur qui devoit me conduire au tombeau, je ne veux que la volonté de Dieu, dans ma situation, ce sacrifice surpasse mes forces. Je me ferai le plaisir de vous écrire de nouveau le mois prochain.

Vous ne devez rien négliger pour le rétablissement de votre santé, elle est trop précieuse pour ne pas employer tous les moyens qu'on pourroit vous indiquer comme les eaux de Vichi, qui sont à préférer à celles de Bourbonne. Il n'est plus possible de vous ennuyer plus longtemps. Rappelez-moi au souvenir de votre chere épouse [3] à qui vous voudrez bien S.V.P. dire mille choses honêtes. J'embrasse de tout mon coeur tous vos enfants, toute la famille Barbey et Carmillet vous offre ses hommages, M^{de} Barbey a un petit garçon bien portant, à M^{de} Carmillet une petite fille ; Carmillet est actuellement à la Mission à Mailleroncourt où j'ai passé moi-même plusieurs jours ; recevez de nouveau l'assurance de mon entier dévoûment et de l'attachement inviolable avec lequel je serai toute ma vie votre ami et le plus dévoué de vos parents.

Huvelin D. p.

La présente doit vous être remise par M. le Baron de Tricornot.

Répondu le 26 Xbre par M. Blancheville fils, de Jonvelle.

Vougécourt, [...] juillet 1818

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Actuellement aux Eaux de Bourbonne logé chez Mme Franchimont Veuve.

Mon très cher neveu

Je reçois à l'instant celle que vous avez la bonté de m'écrire de Bourbonne, sans l'espoir que vous me donnez de venir nous voir, il me seroit difficile malgré mes occupations, de pouvoir me disp (...) d'aller vous embrasser, vous et votre chère ép[...]

Bourbonne et pouvoir m'entretenir plus par[...]

[...]ent de votre état, qui me donne les [...]

inquiétudes, j'ai le plus vif intérêt[...]

par moi même votre situation, j'ai la [...]

vous voudrez bien réaliser votre [...]

que vous ne me privez pas de la douce [...]

satisfaction de vous voir et votre chère épouse [...]

[...]mer plus empressés et sincères complimens ; je ne connoissois pas la nature de votre maladie, vous me l'apprenez, elle demande les plus grands soins et les plus grandes précautions, et avec elles l'on ne risque rien.

Je ne connois en aucune sorte cette dame Chalmin, je crois ne lui avoir écrit qu'une seule fois, où je lui demande les 550 f. qu'il fallait à M. Roussel pour finir son payement d'avril et je lui marque positivement qu'elle s'arrangera avec vous pour le surplus, c'est-à-dire, pour vos arrangemens particuliers. Je ne reviens plus sur ce que je vous ai marqués plusieurs fois, que je ne répétais que le capital vous abandonnant toutes espèces d'intérêts, j'ai toujours ignoré la nature de vos arrangemens avec cette dame.

[2] Je suis encore par l'ordre des [supérieurs] à Vougécourt, que je ne quitterai que lorsque j'aurai un remplissant, j'ignore donc encore le moment de mon départ, néanmoins ma présence devient absolument nécessaire à Bellevaux où tout ce trouve arrêté.

Je vais donner à Corre de vos nouvelles, tout le monde sera réjoui d'en apprendre. Mon respect S.V.P. à Mme Franchimont.

En attendant le plaisir de vous voir croyez moi je vous prie avec l'attachement [...] borne que je vous ai voué pour la [...] très affectionné ami et oncle

Huvelin [...]

Votre silence sur mon frère [...]
sentir qu'il est au même état[...]
en 8bre dernier.

Vougécourt, 14 août 1818

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Hte Saône)

Mon très cher neveu

Je reçois à l'instant celle que vous avez eu la bonté de m'écrire le premier de ce mois, elle renouele la douleur accablante que j'éprouve depuis la mort de mon pauvre frere, la seule chose qui me console est la vie édifiante qu'il a mené depuis sa première jeunesse, sans jamais se démentir, ayant embrassé l'état religieux, il a cherché à en connoître les devoirs qu'ils a toujours rempli fidelement vous savez comme moi ce qu'il a souffert dans les temps malheureux, sa trop grande délicatesse lui a fait des ennemis même permis ceux qui devoient le soutenir, l'on peut dire, qu'il est un de ces heureux persecutés de la révolution voila ce qui me fait éprouver une vraie consolation je ne doute pas un instant que le Seigneur l'ait réuni aux confesseurs de la foi. Depuis la nouvelle de sa mort j'offre pour lui le St sacrifice, je l'ai recommandé à tous nos parents et ami, à tous les prêtres de ma connoissance aux paroisses de notre voisinage surtout à Jonvelle où on lui a fait des prieres publiques. Malgré ma bonne volonté je sens qu'il me seroit très difficile de me rendre à votre invitation, j'ai bien de la peine à me traîner à Jonvelle, vous sentez que la démarche de Renaucourt ne me seroit pas possible, j'aurois la plus grande satisfaction de me trouver parmi des confreres aussi respectables que ceux qui doivent rendre les derniers devoirs à mon pauvre frère. Je les prie de [2] vouloir bien en recevoir ma sensibilité et ma très vive reconnaissance. M^{de} Foyot m'a écrit il y a plusieurs jours elle me parle des dispositions de mon frere en faveur du petit Vigier, ce qui me fait plaisir. L'abbé Barbey qui m'a envoyé un exprès le 3 de ce mois, me fait le détail de tout ce qui s'est passé à Renaucourt ; je pense que s'il est prévenu à temps, il pourra se rendre au service solennel ma santé et mes occupations me priveront bien malgré moi de cette satisfaction ; d'une autre côté je ne pourroit trouver aucun prêtre pour me remplacer. Vous pourriez recommander vos lettres à M^{de} Foyot qui me les ferois passer par Jonvelle ; par Vauvillers je ne puis rien recevoir avant 12 à 15 jours et encore il faut payer double port et plus même. Mille complimens à votre chere epouse et à tous vos enfans, dans ce moment il me seroit impossible de vous entretenir plus longtemps, je suis obligé de sortir ; en quittant Vougecourt je me ferai un devoir de vous en donner avis. Je suis avec une amitié éternelle le plus dévoué de vos parents et ami.

Huvelin p.

Vougécourt, 16 janvier 1819

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Hte Saône)

Mon très cher neveu

La crainte que j'avois que nos lettres viennent à se croiser a été la cause de mon silence, ma crainte étoit fondée puisque la votre du 31 Xbre ne vient que de m'être remise, après avoir séjournée 10 à 12 jours à Vauvillers. Je me fais un devoir et un vrai plaisir d'y répondre sans plus attendre.

Je suis infiniment sensible à toutes les choses agréables et honêtes que vous voulez bien me marquer, je n'ai jamais douté de vos bontés pour moi, et je pense que vous me rendez assés de justice pour ne pas douter de mon très sincere et inviolable attachement pour vous que je conserverai jusqu'à la mort, j'ai toujours désiré votre bonheur plus que le mien et vos intérêts m'ont toujours été également très chers, aussi les souhaits que je fais tous les jours pour vous et pour tout ce qui vous intéresse ne peuvent être plus vrai et plus parfait, mon grand désir seroit de vous voir parfaitement heureux, mais comme cela ne se peut en cette vie, je demande à Dieu, que votre partage et celui de toute votre famille soit celui des saints. Cette vie est trop courte pour y établir et trouver sa félicité, tels sont vos sentimens et la situation de votre coeur, cela ne doit pas vous empêcher comme vous le faites, à procurer à vos enfants des etats qui puissent les rendre autant qu'il est possible, heureux en cette vie. Le détail que vous avez la bonté de me donner sur leur situation et dispositions actueles m'a fait un plaisir infini, je désire beaucoup si c'est la [2] volonté de Dieu, que les deux que vous venez de placer dans une pension ecclésiastique, puissent être appelés à ce st état, l'on ne peut que les recommander à Dieu, sans gêner leur inclination. Vous ne pouvez éprouver que beaucoup de satisfaction et de contentement de tous vos garçons, et je suis persuadé que vous n'en éprouvez pas moins du côté de vos filles, je ne connois que l'ainée, qui est un excellent sujet, que je voudrois voir placée avantageusement. J'embrasse tous ces chers enfants et leur souhaite toutes sortes de bonheurs vous ne me dites rien de votre santé ni de celle de votre chere épouse à qui j'offre et renouvelle mon inviolable attachement, votre silence me fait croire que vous jouissez l'un et l'autre d'une meilleure santé que par le passé, c'est ce que je désire de tout mon coeur.

Depuis trois mois je suis attaqué d'un rhume affreux et opiniâtre, j'éprouve dans ce moment un changement favorable, contre mon espérance, j'ai toujours néanmoins rempli mes fonctions mais avec beaucoup de peine, aussitôt que je me trouverai en état et que je serai remplacé à Vougécourt je me rendrai à Bellevaux où je suis attendu tous les jours, Jonvelle possède depuis six semaines un curé, ce qui a été pour moi un grand soulagement. Je suis actuellement occupé à trouver des finances pour finir à payer Bellevaux, l'abbé Barbey a bien voulu me faire des avances, qui sont venues très apropos, M. Roussel alloit nous poursuivre, son associer paroît moins pressé, j'ai la confiance que la divine providence fournira des moyens pour nous tirer d'embarras ; mais je vous avoue que si j'eux prévu ceux qui nous accables, jamais je n'aurois fais une entreprise de ce genre.

[3] La famille Barbey et Carmillet infiniment sensible à votre précieux souvenir, me chargent de vous présenter de leur part un parfait retour en vous offrent leur hommages les plus sincères et respectueux. Agréez mon très cher neveu, mon parfait dévouement et l'attachement inviolable avec lequel je serai toute ma vie, votre ami et oncle.

Huvelin prêtre

Si Dieu me conduit à Bellevaux, aussitôt que je m'y serai rendu, je me ferai un devoir de vous le faire savoir.

Vougécourt, 28 avril 1819

A Monsieur Barbey Maire à Corre

Mon très cher neveu

Je ne puis vous exprimer la peine que j'éprouve à me voir obligé à me séparer de vous, cette séparation est un des plus grands sacrifices de ma vie, Dieu paroît le demander de moi et je ne puis le lui refuser ; je vous ai toujours aimé et envisagé comme un ami et un parent chéri et je ne cesserai de vous porter dans mon coeur ; j'ai toujours désiré votre bonheur plus que le mien même, l'amour et l'attachement inviolable que j'ai et que j'aurai toute ma vie pour vous, me fait un devoir de vous dire, que personne au monde ne désire plus que moi de vous voir heureux, non seulement dans cette misérable vie, mais bien davantage dans l'éternité et vous savez, mon très cher ami, que pour parvenir à un si grand bonheur, il faut remplir les devoirs attachés votre religion, vous les connoissez, ce sont d'abord les commandemens de Dieu et ceux de l'église, suivez l'exemple de vos peres et non celui d'un monde pervers, suivez les avis d'un directeur éclairé pour vous conduire en tout en bon chrétien, surtout dans le mariage, vous avez l'esprit trop bien fait pour prendre ces avis en mauvaise [2] part. Faites je vous prie agréer à votre très chere épouse mon dévouement et mon très sincère attachement et encore le grand regret que j'ai à me voir forcé à me séparer d'elle, j'aurai toujours pour elle la plus haute estime. J'ai l'honneur d'offrir à M^{de} du Breuil mes hommages respectueux.

Les freres de Bellevaux sont arrivés ici, ils ne toucheront rien dans mes effets, que vous ne paroissiez à la maison et que vous n'ayez choisi ce qui pourroit vous faire plaisir, je vous prie de dire à Carmillet et à son épouse de voir aussi ce qui pourroit leur être agréable et encore à Rosalie, je fais passer à Thérèse de légers effets, si elle désire autre chose elle vous le dira. Je n'ai que le temps de vous renouveler mes regrets à vous quitter, de vous renouveler encore mon inviolable attachement et l'amitié sans borne que je vous ai vouée. Je vous embrasse et vous quitte larme à l'oeil, votre ami le plus sincere.

Huvelin prêtre

J.M.J. Bellevaux, 24 juin 1819

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Hte Saône)

Mon très cher neveu

Malgré le dérangement considérable de ma santé, j'ai cru devoir me rendre à Bellevaux, ainsi que M. Laillet a du vous le dire, vous devez sentir les peines et les embarras qui m'accablent, sans une grace particulière je ne pourrais en soutenir le poids. Le détail seroit ici trop long, Dieu daigne bénir cette restauration. Que faire avec des besoins multipliés sans ressource ? Le siècle des dons est passé, il se présente des sujets mais sans moyens et qu'on ne peut recevoir, nous sommes dans des moments d'épreuves qu'il faut supporter avec patience et tout espérer de la providence.

J'ai vu ici un moment Irenée et Carmillet à leur passage de Besançon leur visite quoique courte m'a fait le plus grand plaisir, j'ai aussi vu l'abbé Barbey mais un peu plus longtemps. **Vous sentez mon très cher neveu que rien ne me sera plus agréable que de vous voir à Bellevaux, néanmoins je ne vouderois pas vous occasioner une démarche aussi pénible à moins que vous ne soyez attiré de nos côtés par quelque affaire particulière, j'ai le même empressement de voir ici votre chere épouse ; dans ce moment, c'est à dire, encore pendant quelques mois elle pourroit voir la maison mais non pas y coucher, jusqu'à ce qu'on eut un appartement pour les dames, ce qu'il ne seroit pas possible d'exécuter pour le présent, mais je pourrais [2] lui préparer un lit dans une maison, proche le monastere, vous voudrez bien me prévenir de toutes choses. Lorsque je pourrai découvrir une occasion pour faire venir les livres, je vous en donnerai avis, rien ne presse à cet égard, vous garderai ce qui pourroit vous faire plaisir.**

Vous m'avez fait le plus grand plaisir de me donner des nouvelles de vos chers enfants que je porte tous dans mon coeur et que j'embrasse le plus tendrement. Si leur éducation a exigée à faire de votre part de grands sacrifices, quelle consolation n'aurez vous pas un jour, de voir le fruit de vos travaux aller audéla de vos espérances ? Je ne doute pas que ces chers enfants ne

répondent parfaitement à vos soins paternels, mon grand désir seroit de voir vos filles surtout la chere Caroline que j'estime beaucoup, établies à leur gré et au votre, et à celui de leur chere maman à qui vous voudrez bien dire mille choses honêtes et amicales, je fini en vous souhaitant une bonne santé et toutes sortes de bonheur et de consolation, **mon état actuel ne pourroit guere me permettre de m'entretenir avec vous autant de fois que je pourrois le désirer**, mais je le ferai toujours avec le plus grand plaisir toutes les fois qu'il me sera possible. Je vous embrasse un million de fois et avec l'attachement sans borne que je vous ai voué.

Huvelin Dé.

Je vous aurois la plus grande obligation de vouloir bien me tracer le modele d'un testament otographe, qu'il est convenable de faire par **les acquereurs de Bellevaux, j'entends du frere Hypolite convers que vous avez vu chez vous, ce frere a donné plus du tiers du prix de l'acquisition, de mon côté j'ai fourni le surplus y compris ce que l'abbé Barbey a avancé. On a cru devoir m'engager à ne faire paroître dans l'acte de vente que le frere dont il s'agit et l'abbé Barbey sans parler de moi. Dans ce testament ces deux acquéreur diront : qu'ils lèguent aux religieux de Bellevaux la maison avec ses dépendances tel que le tout est apporté dans l'acte de vente... et que tant qu'il y aura des religieux dans cette maison, ces religieux resteront absolument propriétaires du tout ; mais que dans le cas qu'ils viennent à s'éteindre, la dite maison et tout ce qui en dépenderoit seroit réunis entre les mains de Mgr l'archevêque de Besançon, pour en disposer ainsi qu'il le jugeroit convenable pour le bien spirituel du diocèse.**

Dites moi S.V.P. si vous pensez qu'il fut convenable que je figure dans ce testament, je ne le pense pas, quoique **ce fut moi qui est l'auteur de l'établissement, qui en ai fait les plus grands frais et qui occupe dans ce moment la place de supérieur, mais je m'oublie pourvu que le plus grand bien ce fasse, ayez donc je vous prie la bonté de m'envoyer un canevas du tout. Doit on faire deux testamens séparés ou un seul ? L'on a porté dans l'acte qu'une partie de la somme et cela à mon insu pour éviter les frais d'enregistrement.**

J.M.J. Bellevaux, 23 janvier 1820

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Hte Saône)

Mon très cher neveu

L'on me remis hier soir la votre du 8 courant, c'est a dire 15 jours après sa date, je m'empresse d'y répondre, je suis vraiment humilié de tout ce que vous me dites d'honête, je n'ai jamais rien fait pour vous, qui puisse mériter de votre part de la reconnoissance, il est vrai, que si ma situation me l'eut pu permettre, le penchant de mon coeur m'auroit porté à vous donner des preuves de mon affection et de mon amitié, parce que vous en étiez digne ; vous avez toujours réuni dans votre personne, toutes les qualités les plus aimables et les plus propres à mériter l'attachement le plus sincère, vous avez toujours fait la consolation de vos parents, comme vous faites aujourd'hui le bonheur de vos enfants, j'espere que ces chers enfants feront dans tous les temps votre consolation et réponderont par leur docilité et leur conduite à tous les sacrifices que vous avez fait et que vous faites encore pour eux ; vous leur faites sans doute entrevoir les grands dangers où les exposent les places qu'ils occupent, mais l'on ne peut gêner les vocations. Je ne oublie pas devant Dieu, je leur souhaite tout ce qui peut les rendre heureux des cette vie, mais je leur désire encore bien davantage des biens d'une plus longue durée, qui sont ceux de l'éternité ; la foi est éteinte dans la plupart des jeunes gens l'on n'ose plus [2] leur parler de leurs grands et uniques intérêts.

Je vous remercie infiniment des heureux souhaits, que vous avez la bonté de me faire, soyez je vous prie bien persuadé, que ceux que je fais tous les jours pour votre bonheur et pour tout ce qui vous intéresse, ne peuvent être ni plus cordials ni plus sincères. Je vous prie de vouloir bien faire agréer à votre chere épouse les mêmes vœux, je lui souhaite de tout mon coeur, tout ce qui peut la rendre parfaitement heureuse, je suis bien sensible à son précieux souvenir, ainsi qu'à celui de notre aimable Caroline, je leur souhaite un prompt et parfait rétablissement, j'embrasse de tout mon coeur tous vos chers enfants, ceux que je connois et ceux que je ne connois pas je leur souhaite à tous, tout ce qui est possible pour être parfaitement content et heureux, ils le

seront toujours s'ils font la volonté de Dieu et la votre. Je vous remercie de tous les détails que vous avez bien voulu me donner ; j'apprendrai toujours avec le plus vif intérêt tout ce qui les intéresse.

Je me vois ici dans beaucoup d'embarras, je suis apeuprès seul pour faire face a tout, les sujets ne manquent pas, mais tous sans moyens, je ne puis donc qu'espérer et avoir recours qu'à la divine providence, qui n'abandonne jamais ses enfants, j'ai besoin d'une grande patience pour suporter mes embarras et mes infirmités qui sont les apanages de l'âge. J'ai fait imprimer le *Précis de notre vie*, que vous avez pris la peine de corriger, cela m'a paru nécessaire, je ne l'ai fait qu'à l'invitation des supérieurs. Nous ne sommes aucunement pressé pour avoir les livres que vous avez, cet envoi ce fera à votre plus grand loisir. Nos ff. Hypolite et Paul¹ vous offrent leur respect, depuis votre voyage à Bellevaux j'ai encore donné l'habit à d'autres sujets, nous avons trois novices du chœur et cinq novices frères convers. Le tout iroit bien s'il nous venoit quelques secours pécuniaires, il faut espérer que Dieu n'abandonnera pas son œuvre ; j'ai vu à Besançon Mgr qui approuve tout ce qui est établi ici. Je fini en vous priant de me croire pour la vie avec le plus entier dévoûment et le plus inviolable attachement.

F. Eugène Huvelin

Je pensois pouvoir venir a bout de recevoir les lettres franches, la chose n'étant pas possible, ne vous gênez pas pour affranchir les vôtres, j'avois dit ici que je commençois à prévenir mes parents.

J.M.J. Bellevaux, 17 mars 1820

[A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Hte Saône)]

Mon très cher neveu

L'on vient de me remettre la votre du 10 courant qui m'apprend que toute votre maison jouit d'une bonne santé, à l'exception de votre chere épouse, qui est obligée à garder la chambre, mais d'après ce que vous avez la bonté de me dire son état ne peut donner aucune inquiétude. C'est ce qui me tranquillise. Je pense que vous n'avez qu'à vous applaudir de la conduite et des sentimens de vos jeunes gens, qu'il est dangereux que l'esprit du monde ne vienne à les assujettir à son cruel empire et ne vienne à les pervertir ainsi qu'une infinité d'autres, vous ne pouvez trop les prémunir contre les dangers qui les menacent. J'embrasse tous ces chers enfants et leur souhaite tout ce qui peut leur convenir en ce monde et en l'autre, ici bas les biens de la grace et en l'autre ceux de la gloire. Ne m'oubliez pas auprès de la chere Caroline et de tous ses freres et soeurs, que j'embrasse de tout mon coeur et sur tout la chere maman. **J'ai fait imprimer le *Précis* que vous connoissez, je vous en fait passer un exemplaire ; je suis toujours ainsi que vous pouvez le penser encombré d'embarras, me trouvant presque seul pour soutenir notre petite communauté, j'éprouve aussi les infirmités inséparables de mon age, je désire que le tout puisse glorifier Dieu et nous devenir utile au moins pour l'autre vie.**

Je vous souhaite et à tout ce qui vous appartient tous les biens corporels et spirituels qui peuvent vous rendre heureux en cette vie et en l'autre. Nos freres sont sensibles à votre précieux souvenir et rempliront vos intentions.

Je vous prie d'agréer le renouvellement de mon attachement et de mon dévoûment sans borne, je reste avec la plus parfaite cordialité votre ami et oncle.

f. Eugène Huvelin

¹ Etienne Paul MUSEUX, né à Besançon, en 1799, de Jacques et de Hyacinte Augustine Issembard, entré à Bellevaux le 17 août 1819, sorti le 20 mai 1820.

Bellevaux, 5 juin 1820

[A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Hte Saône)]

Mon très cher neveu

Je sors de portes de la mort, il y a plus d'un mois, que chaque jour je pensais être le dernier de ma vie, je commence à me lever et à prendre un peu de nourriture, l'on a rien négligé pour me tirer du grand danger où je me suis trouvé, je désire que le peu qu'il me reste à vivre tourne à la gloire de mon Dieu, lorsqu'on m'a fait remettre votre dernière je me trouvois presque sans connoissance, voici ma première écriture.

J'embrasse votre chere épouse et tous bons enfants, il faut être sans cesse disposer à faire des sacrifices mutuels, je ne peut vous en dire davantage, je suis avec les sentimens que vous me connoissez.

f. Eugène Huvelin

J.M.J. Bellevaux, 19 août 1820

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Hte Saône)

Mon très cher neveu

Je profite d'une occasion qui se présente pour répondre à la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire le 26 juillet d^{er}. L'on m'avoit fait entrevoir que vous étiez mal portant, ce qui heureusement ne paroît pas d'après votre lettre vraisemblable. Quant à moi **je ne suis pas encore rétabli et je crois que je ne le serai jamais parfaitement, ce n'est que par une espèce de miracle que je me suis retiré des portes de la mort ; je me suis vu plus de cinq semaines dans le plus grand danger le matin je ne croyois pas pouvoir voir la soirée, mais si le Bon Dieu a bien voulu me rappeler à la vie, ce n'est que vous en faire un meilleur usage, je dois donc employer le peu de temps qui me reste à vivre à faire tout le bien qu'il me sera possible et qui sera en mon pouvoir.**

Je me trouve dans une situation à éprouver bien des ennuis et des embarras, à la tête d'une maison réduite à la plus extrême pauvreté, et néanmoins obligé de pourvoir à tous les besoins, pain, vin, bois, habillement, & &, réparation, impositions et le reste ; c'est ce qui fait que je suis forcé à refuser les sujets sans moyens, et il ne s'en présente guère d'autres, personne ici n'a de pension que moi et deux frères convers qui ont du gouvernement cent francs vous sentez que tout ceci ne conduit pas loin. Il y a des sujets qui se trouvent avoir de la fortune, qui demandent à venir, mais viendront-ils ? Aucun de tous ceux qui avoient faits les mêmes demandes et qui pouvoient faire le bien de la maison n'est venu. Il faut espérer que la suite sera plus heureuse et que Dieu aura pitié de nous.

J'ai appris avec le plus grand plaisir que votre chere épouse et tous vos enfants étoient en bonne santé et que tous ces chers enfants vous donnoient la plus grande satisfaction, chacun dans son état. Dieu les bénira et ne les abandonnera pas.

Vous sentez mon cher ami le plaisir infini, que j'aurois de vous voir souvent et de vous posséder, mais ma place impose des devoirs à remplir que je ne puis transgresser, autrement je saperois la régularité par les [2] fondemens et bien loin de faire le bien je ferois le plus grand mal, c'est ce que je vois sensiblement et pour les plus legers manquemens qui m'arrivent je vois des freres qui y sont une extrême attention ; pour cette raison, il me seroit impossible de permettre que des femmes couchent dans l'intérieur de la maison surtout aujourd'hui, qu'il n'est plus permis d'y entrer, en attendant que nous puissions faire un appartement extérieur, j'ai réservé une salle intérieure où elles pourront manger. Je souffre infiniment de vous parler de cet arrangement, qui contrarie mon inclination et qui me prive du plaisir que j'aurois de posséder dans l'intérieur de la maison des personnes qui me sont si cheres. Nous donnerons donc à manger à vos dames tant qu'elles voudront, mais pour coucher, elles ne pourront le faire qu'à Cirey ou à Rioz, mais ce dernier lieu se trouve trop éloigné, Cirey est peu éloigné de Bellevaux. Vous voudrez bien me faire savoir vos intentions. Vous sentez que je ne suis pas le maître d'agir comme je le voudrois.

Le f. Hypolite vous offre son respect, le f. Paul sans avoir abandonné la maison a repris ses études et demeure à Besançon.

Faites agréer S.V.P. à votre chere épouse et à toute votre aimable famille mes plus sincères et amicals complimens et mon plus inviolable attachement. Croyez moi pour la vie votre plus dévoué ami et parent.

f. Eugène Huvelin sup.

Si vous ne trouvez aucune occasion pour les livres je les ferai prendre quand il y aura possibilité.

J.M.J Bellevaux, 7 janvier 1821

[A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Hte Saône)]

Mon très cher neveu

Quoiqu'il ne soit pas permis de faire chez nous des complimens de bonne année, je ne puis me dispenser de profiter de l'occasion de notre frère Hypolite qui doit passer à Gray, pour vous prier de vouloir bien agréer les vœux que je fais tous les jours pour votre bonheur, celui de votre chere épouse et celui de tous vos chers enfants, je vous souhaite à tous les bénédictions celestes pour le temps de la vie présente et bien d'avantage pour l'éternité qui doit être le seul objet de nos désirs.

Notre frère doit vous parler des livres que vous pourriez envoyer ici, je ne veux pas que vous fassiez le moindre déboursé, si vous en faites tout vous sera remboursé ; car ces livres ne m'appartiennent pas, je les ai soustrait dans le temps aux mains infidèles, cependant vous pourrez ainsi que nous en sommes convenus, prendre ce qui pourroit vous faire plaisir, mais ces sortes de livres ne peuvent guere servir à des particuliers ils ne sont destinés que pour les grandes bibliothèques, ce n'est donc pas pour moi que je vous fais cette demande, il ne me seroit d'aucune utilité. Mon état d'infirmité n'a pas changé et à mon age il ne peut changer, je ne désire que ce qui pourroit être agréable à mon Dieu, mais les embarras en tout genre ne me manquent pas, la croix doit être pour le reste de ma vie mon partage. Je désire pendant que je suis sur la terre satisfaire à la justice de mon Dieu vis à vis laquelle j'ai contracté des dettes immenses.

Mon désir est encore de voir quelques [2] un de vos enfants se consacrer à Dieu, l'on dit que vos deux étudiants se disposent à embrasser l'état ecclésiastique cette nouvele m'a fait le plus sensible plaisir. Les grandeurs du monde sont trop peu de chose pour pouvoir s'y attacher. Ménagez votre santé, qui est absolument nécessaire pour élever et établir le reste de votre famille, ne prenez pas la peine de me répondre, je connois assés vos sentimens, votre bon coeur et votre amitié pour moi, dont je fais le plus grand cas, n'ayez aucune égard à ce couvreur et blanchisseur qui vous demande sans cesse des lettres pour moi, je sais le motif qui le fait agir. Embrassez je vous prie pour moi toute votre aimable famille à commencer par la mere et Caroline. Je fini en vous priant de vouloir bien me croire pour la vie avec le plus entier dévouement et le plus inviolable attachement.

f. Eugène Huvelin

Dans le cas que le déplacement des livres dont il s'agit du occasionner du dérangement dans votre étude, différez le autant que vous le jugerez apropos, si ces livres étoient à moi, je ne vous en dirois rien mais l'on sait ici qu'ils sortent de Septfons.

J.M.J. Bellevaux, 7 8bre 1821

[A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Hte Saône)]

Mon très cher neveu

J'étois depuis longtemps privé de vos cheres nouveles. La lettre que vous avez la bonté de m'envoyer me fait le plus grand plaisir, j'ai bien de la satisfaction de savoir que vous êtes en bonne santé, ainsi que votre chere épouse et tous vos chers enfants, mais ce qui me flate encore bien davantage est de savoir qu'ils cherchent tous à vous contenter et à remplir tous leurs devoirs, ceux de religion surtout. Il y a depuis peu un nouveau curé à They de la connoissance de votre fils

ainé, qui vient de me dire que cet aimable enfant lui avoit promis de venir le voir et que par la même occasion il viendrait voir Bellevaux, vous sentez que cette démarche me seroit très agréable, ainsi que celle de ceux de vos autres enfants que vous voudriez bien m'envoyer, je n'ose pas espérer de vous voir dans notre désert cette démarche deviendrait trop pénible pour votre chère épouse je vous prie de vouloir bien me rappeler à son précieux souvenir, je lui souhaite toute sorte de bonheur et à toute votre chère famille, que j'embrasse de tout mon cœur en particulier Caroline dont les belles qualités doivent faire votre consolation.

Je ne vous dis rien de ma santé qui est très altérée surtout depuis ma grande maladie je suis entre les mains de la divine providence je ne veux en tout que l'accomplissement de sa Ste volonté, les embarras ne me quitteront qu'à la mort, mon seul désir est de [2] pouvoir pendant le peu de temps qui me reste à vivre pour glorifier mon Dieu. Il se présente à Bellevaux un nombre assez considérable de sujets, mais n'ayant tous que la bonne volonté, ce qui ne suffit pas dans une maison sans revenus où l'on ne vit que d'économie, de travaux et de privation, je ne demande rien pour la maison, mais seulement un petit avoir pour fournir à une partie seulement de l'entretien personnel et je ne puis l'obtenir ; nous ne sommes que huit profès des deux états. Les supérieurs à raison des besoins du diocèse nous enlèvent ceux qui nous deviendroient les plus utiles, mais nous devons sacrifier nos intérêts particuliers en faveur des besoins multipliés de l'Eglise, tout doit céder au bien général.

Tous nos frères vous offrent leur respect. Je joins ici une note de la naissance de mes frères et sœurs et encore le contrat de mariage de mon père qui m'est absolument inutile. La cloche m'appelle ; je vous renouvele les sentimens que je vous ai voué de la plus parfaite et sincère amitié et de l'attachement le plus inviolable, votre dévoué ami et parent.

f. Eugène Huvelin

J.M.J. Bellevaux, 31 8bre 1821

A Monsieur Huvelin, Avocat présentement à Mont-les-Etrelles

Mon très cher neveu

Vous ne pourriez me faire un plus grand plaisir que de m'envoyer Joseph, j'en aurois éprouvé un bien plus grand s'il eut été accompagné de quelqu'autre personne de la famille ; je suis très satisfait des sentimens et des dispositions de notre cher Joseph, j'ai la confiance qu'il ne se démentira pas et qu'il deviendra la consolation de la famille, étant dans l'intention de prendre la meilleure part, en se consacrant au service des autels pour travailler à la vigne du Seigneur.

Je vois avec bien de la peine **la disette que vous éprouvez quoiqu'elle fut générale**, vous devez la sentir plus que les autres à raison de votre nombreuse famille, raison pour laquelle vous ne devez pas vous priver de la feuille de vin que vous avez la bonté de m'offrir, vos besoins multipliés vous dispensent de faire un semblable cadeau, si néanmoins vous le voulez absolument, j'en prévierai M. Sirot de Rioz pour le prier de la faire prendre à Gray par un voiturier fidèle, j'ignore le moment où cela pourra arriver. Vous avez des embarras à ce que je vois de tous les genres, je voudrais bien qu'il fut en mon pouvoir de les partager avec vous, vous ne pouvez trouver des consolations que du côté de la religion, Dieu abreuve ses élus ici bas de fiel et de vinaigre, il faut tout recevoir de sa divine main avec une parfaite soumission, ce n'est que dans le ciel que nous serons parfaitement heureux [2] ce qui me fait un sensible plaisir est de savoir que vous, votre chère épouse et tous vos enfants sont en parfaite santé et que tous les chers enfants vous contentent parfaitement. Je les embrasse tous le plus tendrement en particulier notre chère Caroline, qui veut bien penser à moi. Mais je vous prie de vouloir bien dire à la chère maman votre chère épouse, les choses les plus affectueuses et les plus amicales ce qui me fait le plus grand plaisir c'est qu'elle partage vos peines et qu'elle cherche à vous rendre la vie heureuse.

J'ai de mon côté mon très cher neveu, mes embarras particuliers qui deviennent considérables pour moi, je viens d'écrire à M. l'abbé de Laval de vouloir m'envoyer un prêtre qui puisse me soulager, je sens que si ne venois à manquer (quoi que je ne sois rien) les choses ne pourroient plus aller. Je suis seul pour fournir à tout, mais la divine providence ne m'abandonne pas et daigne faire pour nous des miracles. M. Sebillé

missionnaire, en quittant il y a une année Besançon pour aller s'établir à Langres, a déposé ici son imprimerie avec promesse verbale de nous la laisser mais sa mort arrivée le 15 7bre dernier a renversée ces dispositions après bien des difficultés et de grands embarras l'imprimerie nous est restée, mais à titre onereux et nous l'avons payé très cher, jusques ici les dépenses faites à l'occasion de cette imprimerie sont considérables, je les ai faites dans l'espoir d'éprouver par la suite un bénéfice pour la maison. M. le Préfet sollicite à Paris pour un brevet pour nous ; pendant que je vis je voudrais pouvoir assurer à la maison quelque moyen de subsistance le tout pour le bien de la religion et la gloire de mon Dieu. Mes embarras dans ce moment sont bien considérables, mais je met en Dieu toute ma confiance. L'abbé Barbey attend qu'il soit remplacé pour aller à Beaupré ou École où il est nommé. Nos frères vous offrent leur respect en particulier le f. Hypolite.

Agréer je vous prie le renouvellement de mon attachement inviolable et de mon dévouement, votre ami et parent

f. Eugène Huvelin

J.M.J. Bellevaux 2 février 1824

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Hte Saône)

Mon très cher neveu

Je suis infiniment sensible à la part que vous voulez bien prendre à ma situation actuelle, celle que je prends à la votre est également affligeante. Je vous sens dans la peine et dans l'abattement ou dans des craintes allarmanes, voilà mon cher neveu la cruele situation de l'homme sur la terre. Il n'est pas surprenant qu'à mon age de se trouver souvent aux portes de la mort, elle ne peut être beaucoup éloignée pour moi, mais il n'en est pas de même pour votre chere épouse qui se trouve à la fleur de son age, j'ai la plus grande confiance que Dieu la rendra à nos désirs, elle est trop nécessaire à sa nombreuse famille pour nous l'enlever, pour obtenir cette insigne faveur, il faut s'abandonner à la Ste volonté de Dieu qui ne veut que notre bonheur ; j'ai vu bien des personnes attaquées de la même maladie, et en être facilement délivrées, j'espère qu'on trouvera des moyens de la soulage et de la délivrer. Ayez je vous prie la bonté de m'en donner des novels en attendant je ne cesserai de faire les vœux les plus sincères pour son parfait rétablissement. [2] J'apprendrai avec le plus sensible plaisir l'heureux mariage de votre médecin, je lui souhaite toutes les bénédictions du ciel, qui puissent concourir à le rendre parfaitement heureux dans cet état, il trouvera en vous un modele parfait de la conduite qu'il doit y tenir, qu'il se garde bien de marcher sur les traces du très grand nombre qui se perde dans cet état pour n'en pas remplir les devoir, que serviroit à l'homme de gagner tout le monde s'il perd son ame.

J'ai vu avec bien de la consolation notre cher Joseph qui a bien voulu venir passer les fêtes à Bellevaux je l'ai trouvé déjà bien formé pour la vertu, j'ai cru devoir lui donner quelques avis, il est disposé à en profiter. La conduite de notre chere Caroline est admirable, je l'engage à tenir ferme dans ses bonnes résolutions et de ne jamais se démentir. Dieu lui sera fidele, et la comblera de ses plus tendres bénédictions qui sont préférables à tous les biens du monde. J'embrasse de tout mon coeur tous vos enfants. Je vous prie de vouloir bien me croire avec l'amitié sans borne que je vous ai voué et l'attachement le plus inviolable.

f. Eugène

J.M.J. Bellevaux, 17 février 1822

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Hte Saône)

Mon très cher neveu

Je n'aurais pas attendu à ce moment à vous écrire sans la lettre que vous avez eu la bonté de me faire annoncer par le domestique de M. Sirot et que je viens de recevoir. Je vous prie de vouloir bien agréer ma sensibilité et mes plus sincères remercimens du vin que vous avez bien voulu m'envoyer, je suis fâché que vous vous soyez privé de votre bon vin, dans votre position vous êtes dispensé de faire des cadeaux. Les nouvelles satisfaisantes, que vous me donnez de toute votre famille me font le plus grand plaisir, je pense souvent à vous et à elle, de mon côté je

ne puis rien faire dans ma position que de former des vœux pour votre bonheur et pour celui de tous vos enfants, je leur souhaite à tous les bénédictions du ciel, j'ai la confiance qu'ils seront toujours heureux s'ils marchent sur vos traces. J'ai bien de la joie de vous savoir en bonne santé. Je remercie de tout mon coeur votre chère épouse de son précieux souvenir, je la prie de vouloir bien agréer l'hommage du mien, je remercie également vos chers enfants en particulier la chère Caroline et Joseph de penser à moi, je voudrais pouvoir leur devenir de quelque utilité. J'aurais bien du plaisir de voir Joseph se prononcer pour l'état ecclésiastique, par là il seroit le plus heureux et le mieux partagé de tous ses freres. Je suis bien charmé du choix qui a été fait de M. Galmiche. J'ai l'honneur de le connoître, je connois son bon coeur et sa bonne volonté pour obliger ses amis.

[2] **Ma santé se trouve toujours dans un mauvais état, mon grand age ne peut me faire espérer un vrai rétablissement, d'un autre côté, je suis accablé d'embarras pour le spirituel et pour le temporel, ils se présentent des sujets plus qu'on n'en peut recevoir, aucun ne possède le moindre avoir qu'une bonne volonté, mais cela ne suffit pas. M. Bardenet procureur de Beaupré qui a acheté St-Remi après avoir vendu la plus grande partie des bois et avoir disposé du mobilier nous offrent St-Remi. Mgr l'archevêque le désire ardemment, je n'ai encore pris aucun parti, mon age ne pourroit guere me permettre de faire une entreprise de ce genre, la chose est secreta, après avoir examiné plus serieusement la nature de l'objet, je prendrai un parti sous un mois, alors nous abandonnerions Bellevaux pour avoir St-Remi où il y a plus de propriété, mais combien d'embarras, si la chose se réalise, je m'empresserai de vous en faire part, personne n'a encore la moindre connoissance de ce projet.**

L'abbé Barbey est actuellement fixé à Beaupré où il ne se plait pas, il a abandonné Breurey.

Nos ff. vous offrent leur respect. Je suis moi même avec une vraie reconnaissance et avec une amitié et un attachement inviolable, le plus dévoué et le plus affectionné de vos serviteurs, votre ami et oncle.

f. Eugène Huvelin

Notre imprimerie est en activité, mais comme elle n'est occupée que par des ouvriers, nous n'aurons aucun profit. Ne dites rien je vous prie de St-Remi.

J.M.J. **Bellevaux, 28 mai 1822**

[A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Hte Saône)]

Mon très cher neveu

Je reçois à l'instant la votre du 24 courant, qui m'a fait le plus grand plaisir, je m'empresse d'y répondre un mot, je vous ai la plus grande obligation de me donner de vos nouvelles et de celles de votre aimable famille et de votre très chere épouse, ayez je vous supplie la bonté de vouloir bien leur dire de ma part les choses les plus affectueuses et amicales, je voudrais de tout mon coeur pouvoir donner à tous vos chers enfants des témoignages sensibles de mon attachement sincère et inviolable que j'aurai toute ma vie pour eux tous, je leur souhaite tout le bonheur qu'on peut posséder en cette vie et pardessus tout une félicité éternelle.

Le temps ne peut me permettre d'entrer ici dans aucun détail. Je suis toujours souffrant et accablé des plus grands embarras, je dois voir demain ou après Monseigneur l'archevêque pour lui exposer notre situation ; Dieu veut bien sur la fin de mes jours m'envoyer beaucoup de croix. Je désire que tout retourne à sa plus grande gloire.

Agréez le renouvellement de l'amitié que je vous ai voué de l'estime et l'attachement que j'ai toujours conservé pour vous et qui ne doit jamais finir.

f. Eugène Huvelin

J.M.J. **Bellevaux, 21 7bre 1823**

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray actuellement dans sa campagne à Mont (Haute-Saône) (par exprès)

Mon très cher neveu

Une personne de votre campagne que je viens de rencontrer à l'entrée de la chapelle de St Pierre se dit chargée de me faire vos compliments, cette marque de votre souvenir m'est d'autant plus sensible, que depuis plus d'une année, je me trouve privé de vos nouvelles directes, je vous ai écrits plusieurs fois par occasion, mais sans réponse. Votre silence m'a fait de la peine, si je me suis rendu importun, vous ne pouvez vous en prendre qu'à l'attachement bien sincère que j'ai toujours eu pour vous, je ne pourrai plus guère vous importuner, **mon âge et mes infirmités me font sentir que ma fin approche** ; je demande à Dieu votre parfait bonheur et celui de toute votre famille non seulement pour cette vie, mais bien davantage pour l'autre qui [2] ne doit jamais finir. J'aurais bien du plaisir de voir Joseph, mais je ne veux rien de forcé, je pense que toute votre maison se trouve en bonne santé, ayez la bonté de vouloir bien offrir à votre chère épouse et à tous vos chers enfants mes plus sincères compliments et mon inviolable attachement. Croyez moi je vous prie vous même et pour toujours avec un attachement sans borne.

f. Eugène

J.M.J. **Bellevaux, 28 8bre 1823**

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray actuellement à Mont-lès-Etrelles

Mon très cher neveu

D'après la privation que j'épouvois depuis plus d'une année rien ne pouvois m'être plus agréable que la visite de vos deux enfants et votre aimable lettre. La privation dont il s'agit m'a été infiniment sensible surtout après plusieurs lettres sans réponse, votre silence m'a donné les plus vives inquiétudes, me voila enfin rassuré sur votre état. Je vous fais mes plus sincères remerciements des détails intéressants, que vous avez la bonté de me faire sur l'état actuel de votre aimable famille, je suis bien réjoui de la satisfaction qu'elle vous donne, vous ne devez pas regretter les peines et les dépenses qu'elle vous a occasionnées, puisqu'elle en a si bien profité ; je ne perds aucune occasion pour m'en informer, mon grand désir seroit de lui être de quelque utilité, mais dans ma situation, je ne puis que former des vœux pour son parfait bonheur, j'ai la confiance que Dieu la bénira et ne l'abandonnera pas. Pour vous mon cher neveu je crains que vous n'éprouviez des infirmités graves dont vous ne voulez pas me parler, mais ce que j'en ai ouï dire m'a beaucoup inquiété, vous êtes obligé [2] de vous ménager pour le bien et le bonheur de vos enfants et après tant de travaux vous avez besoin de repos étant déjà sur le retour de l'âge. **Pour moi je sens que ma fin approche, mes infirmités et mon grand âge me l'annoncent, je me vois toujours accablé d'embarras tant pour le spirituel que pour le temporel de la maison, je ne désire voir à Bellevaux qu'une maison où Dieu puisse être parfaitement servi et glorifié ; tous les jours nous voyons arriver ici des sujets, mais j'en vois très peu en qui l'on puisse voir des marques d'une vraie vocation, nous retenons les plus fervents, au surplus nous ne pourrions nous charger d'un grand nombre, à raison de notre pauvreté, nous avons dans ce moment deux prêtre, d'autres demandent à venir, mais des raisons particulières ne peuvent nous permettre de les admettre. Dieu soit glorifié de tout les événements qui arrivent.**

J'aurais mille choses à vous dire, mais vos enfants, contre mon attente désirent partir ce matin. J'espérois les posséder plusieurs jours, mais je ne puis obtenir d'eux cette faveur. Ne prenez pas la peine de m'écrire, je sens vos grandes occupations, je suis rassuré sur votre état et sur celui de votre famille, j'embrasse mille fois tous vos enfants, mais surtout la chère maman, je pense tous les jours à son courage et à sa constance dans le bien, une grande récompense lui est réservée dans le ciel. J'embrasse encore en particulier Finfin et Caroline, c'est un grand sacrifice pour moi de me voir séparé de tous ces chers enfants je les porte tous dans mon cœur.

[3] Ceux de nos frères qui ont eu l'avantage de vous voir ou d'entendre parler de vous, en particulier le f. Hypolite vous offrent leurs respects, il ne m'est plus possible de pouvoir m'entretenir plus longtemps avec vous, le départ précipité de vos enfants voyageurs s'y oppose.

Agréez je vous prie le renouvellement de mon attachement inviolable et de l'amitié que je vous ai voué.

f. Eugène Huvelin

Nos chers enfant vienne et de me faire le rapport de la conduite de la chere Caroline, ce rapport me fait éprouver un plaisir infini et un contentement parfait, je l'engage à la persévérance, par là elle deviendra un objet d'admiration aux anges et aux hommes, et sa recompense sera le ciel, qui vaut mieux que des millions de mondes.

J.M.J. Bellevaux, [s.d.]

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray actuellement à Mont-lès-Etrelles

Permettez moi mon très cher neveu, de vous souhaiter un petit bonjour et de me rappeler à votre cher souvenir, rien ne peut m'est plus agréable que de recevoir de vos nouvelles et de celles de toute votre famille que j'embrasse de tout mon coeur.

Vous devez connoître notre médecin qui m'a dit vous avoir vu, il est ancien religieux prêtre bernardin, il se nomme Roi, mais il ne veut pas être connu je vous prie de ne parler de lui à personne.

Je suis pour la vie votre plus dévoué ami &c.

f. Eugène

J.M.J. Bellevaux, 21 juillet 1824

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray (Haute-Saône)

Mon très cher neveu

Rien ne peut m'être plus agréable que de recevoir de vos nouvelles, votre dernière néanmoins m'afflige beaucoup. D'après ce qui m'avoit été dit il y a près de six semaines, je croyois votre chere épouse bien rétablie, ce que vous avez la bonté de m'en dire prouve le contraire ; j'espère toujours cependant que le Seigneur la rendra à vos vœux et qu'il voudra bien avoir égard aux besoins de sa nombreuse famille, le parfait moyen d'émouvoir sa tendresse en faveur de cette chere malade est de lui en abandonner tout le soin et de se reposer absolument sur sa bonté paternelle et sur celle de sa très Ste mere, qui écoute toujours favorablement les prières qu'on lui adressent.

Des l'année dernière le découragement de Joseph me fit sentir le besoin qu'il avoit d'avoir un directeur éclairé, le jeune homme a tout ce qu'il faut pour devenir un bon prêtre, mais sa grande timidité, et les vives inquiétudes mal fondées qu'il éprouve vont l'arrêter. J'ai fait tout ce qui pouvoit dépendre de moi pour calmer ses inquiétudes, mais je l'ai vu trop peu de temps, je crois qu'il n'a pas jugé apropos de m'apporter votre lettre, pour éviter mes représentations. Il est vraiment malheureux que de huit garçons, il ne puisse s'en trouver un seul pour l'état ecclésiastique ou religieux ; tous mes frères ont cru qu'il n'y avoit point d'état plus honorable et plus avantageux que celui dont je parle, votre pere même a fait son [2] noviciat à Orval à ce que je crois, de l'étroite Observance de l'Ordre de Cîteaux, il n'a quitté qu'à raison d'une maladie sérieuse. Mon père avoit deux freres prêtres et tous mes parents ont eu dans leurs familles des ecclésiastiques et des religieux, j'en pourroit compter un assés grand nombre.

Je me trouve sur la fin de ma 82 années, accablé de beaucoup d'infirmités et des embarras en tous genres, j'ai la confiance que le bon Dieu ne m'abandonnera pas, mon grand désir auroit été de voir Bellevaux plus affermi qu'il n'est, mais j'abandonne ma personne et Bellevaux à la divine providence, la chose la plus essentielle pour Bellevaux seroit d'avoir des prêtres. Ceux qui s'y sont présentés se sont démenti et m'ont donné infiniment de chagrin. Quoi que nous ne puissions nous voir, il ne se passe aucun jour sans que je pense à vous et à tout ce qui vous intéresse, ménagez vous, pour vos enfants et pour vos amis, j'ai le plus grand plaisir d'apprendre les soins que notre chere Caroline et soeurs ont de leur chere maman, le Seigneur leur en réserve la recompense dans le ciel. Je les embrasse ces chers enfants, ainsi que tout le reste de votre famille, donnez moi lorsque vous le pourrez de vos nouvelles ; l'on

vient de me dire que les vignes de votre campagne étoient perdues par la grêle, cette nouvelle m'afflige infiniment, Dieu vous fait éprouver bien des tribulations, c'est la conduite qu'il tient envers ses vrais enfants ; engagez Joseph à venir me voir. Agréez le renouvellement de mon attachement sans borne et de mon parfait dévouement, votre très affectionné serviteur et oncle
f. Eugène Huvelin

L'abbé Barbey qui est ici vous offre son respect ainsi que tous nos frères et M. le curé de Rioz.

J.M.J. Bellevaux, 11 août 1824

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

Joseph qui est arrivé hier sur les huit heures du soir, veut absolument nous quitter demain sur les quatre heures du matin ; je lui ai fait envisager son vrai et unique bonheur dans l'état saint où tout le monde désiroit le voir élevé, il m'a représenté qu'il étoit retenu par la seule crainte de ne pouvoir remplir les fonctions attachées à un état qui demandoit une vertu éminente. Je me suis appliqué à calmer ses inquiétudes, il paroît dans ce moment disposé à connoître la Ste volonté de Dieu, pour la suivre dans toute son étendue et j'espère que vous serez content de ses dispositions et de ses sentimens. Je l'engage de suivre en tout les sages conseils de ses directeurs.

[2] Amédée vient de m'écrire de Dijon, l'on ne peut rien de plus édifiant de tout ce qu'il me dit dans sa lettre, il me parle de la mission de 3 mois qui s'est donnée dans cette ville, du fruit qu'elle a produits, il me fait part de ses sentimens, il fini sa lettre en disant je vous prie de dire pour moi un *pater* et un *ave* à St Pierre de Tarantaise, pour obtenir par son intercession que Dieu me conserve toujours en état de grace. Il me promet de venir me voir.

L'on m'a assuré que votre chère épouse se trouvoit infiniment mieux, et que l'on avoit plus aucune inquiétude sur son état, cette nouvelle m'a procuré le plus sensible plaisir. Je fais mille et mille complimens à tous vos chers enfants à Caroline en particulier.

Mon état est le même et mes embarras se multiplient de jour en jour. Dom Dominique qui nous avait quitté demande à rentrer. Je m'abandonne à la providence, mais je suis surchargé de peines. Sans un secours surnaturel [3] je ne pourrais me soutenir, nos frères vous offrent leur respect et moi je suis et serai toute ma vie avec l'attachement le plus inviolable votre tout dévoué oncle et ami.

f. Eugène

J.M.J. Bellevaux, 17 janvier 1825

A Monsieur Huvelin, Avocat à Gray

Mon très cher neveu

Depuis longtemps j'éprouve de vives inquiétudes sur l'état de souffrance où se trouve votre chère épouse, je reçois à l'instant votre lettre du 10 courant qui me tranquillise un peu, je demande tous les jours à Dieu le rétablissement d'une santé si précieuse et si nécessaire, j'ai la confiance qu'il se rendra favorable à nos vœux mutuels.

Tous les jours je pense à vous et j'offre à Dieu les vœux les plus sincères pour votre vrai bonheur qui n'est pas comme vous savez pour cette vie, mais pour le ciel qui est notre vraie patrie, je prends bien part à vos peines, vous en éprouvez à ce que je vois, de plusieurs sortes, Dieu le permet ainsi pour éprouver votre foi et pour accroître vos mérites, cela prouve qu'on ne peut établir ni trouver son bonheur en ce monde. Je suis vraiment fâché et vous devez l'être vous-même, qu'aucun de vos enfants n'eut embrassé l'état religieux ou ecclésiastique, rien au monde ne m'auroit été plus agréable de voir des enfants qui me sont si chers, embrasser un état saint. J'adore les desseins de la providence, mais je n'ose les approfondir, j'espérois que Joseph se renderois à mes avis, mais j'ai encore été privé de mes espérances, cependant Amédée m'a fait le plus sensible plaisir de me faire part de ses sentimens de religion, ayez je vous prie mon cher neveu, la bonté de lui témoigner toute ma [2] satisfaction de le voir dans de si beaux sentimens, si je savois son adresse je me ferois un plaisir de lui écrire ; cependant je vous prie d'embrasser le plus affectueusement tous vos enfants pour moi, en particulier notre chère Caroline, qui s'est si

bien prononcé pour la vertu, je souhaiterois de tout mon coeur pouvoir faire quelque chose qui puisse lui devenir agréable. Je partage bien le plaisir que vous éprouvé de la faveur qui vous a été accordée par la famille Royale il seroit à désirer qu'elle fut plus de durée.

Vous connoissez mon très cher neveu ma position qui a ses peines, **mais le Bon Dieu qui connois ma foiblesse daigne me les faire supporter avec facilité, malgré mon grand age, je fais encore face à tout, nous n'avons aucune espèce de revenus, et cependant nous n'avons aucune dettes ; nous voyons beaucoup de sujets, mais j'en vois peu qui ayent de la vocation, néanmoins j'espere que sous peu nous aurons assés de sujets ; nous avons un ancien bernardin nommé Roi, qui croit avoir demeuré à Besançon avec vous en 1780 et il vous offre son respect, ainsi que ceux de nos frères qui vous connoissent.** J'embrasse notre cher Joseph, je suis vraiment fâché de son découragement. Croyez moi mon très cher neveu, avec l'attachement inviolable que je vous ai voué le plus sincère et le plus affectionné de vos parents et ami.

f. Eugène Huvelin

Verso, d'une autre main : *M. Petit Jean, avocat, Boulevard Bonne nouvelle n° 31 Paris*

J.M.J. Bellevaux, 5 mai 1825

A Monsieur Huvelin, Juge à Gray

Mon très cher neveu

J'ai attendu à répondre à votre dernière lettre que je puisse vous écrire moi même, je pense pouvoir le faire aujourd'hui. Depuis plusieurs mois, mes infirmités m'ont forcé à garder la chambre, j'ai néanmoins peu interrompu mes fonctions, je suis obligé à raison de notre petit nombre, de faire souvent plus que je ne peux, malgré notre extrême pauvreté et les dépenses considérables que nous faisons tous les jours, nous n'avons point de dette ce qui ne peut se faire sans miracle, puisque nous ne recevons aucun don et que les sujets qui se présentent sont tous pauvres, il est vrai que nos travaux et nos privations suppléent à tout. Je m'abandonne entièrement et sans réserve à la divine providence même pour ce qui arrivera après ma mort qui ne peut être éloignée, notre bonheur ne peut se trouver sur la terre.

Je prends la plus vive part au triste état de votre très chère épouse, nous ne cessons de faire [...] son parfait rétablissement, j'ai toujours lés[...] voudra bien la rendre à nos désirs et aux [...] famille ; Dieu qui est la bonté même voudra [...] aux vœux et aux prières qu'on lui adresse [...] je ne pourrais aujourd'hui vous écrire [...]

[2] vous m'avez fait le plus grand plaisir de m'apprendre les faveurs dont Sa Majesté venoit de vous honorer, vous et votre fils aîné, j'en sens tout le prix, ainsi que celui du choix qu'on a fait de votre plus jeune fille ; que Dieu en daigne tirer sa gloire.

Je pense que le reste de votre famille vous contente de plus en plus, de mon côté je suis parfaitement satisfait de celui de vos fils qui est à Dijon, il m'a écrit d'une manière bien satisfaisante et il ne peut devenir qu'un très bon sujet. J'ai toujours bien de la peine de voir que Dieu n'eût eu aucune part particulière dans votre faille, dans le choix d'un état dévoué à son service.

J'embrasse de tout mon coeur toute votre famille en particulier Caroline tous nos frères vous offrent leur respect. Croyez moi je vous prie de plus en plus le plus dévoué et le plus affectionné de vos amis et parents.

fr. Eugène Huvelin

Notre pauvre abbé Barbey se trouve dans une cruelle situation, il ne peut que difficilement se servir de ses bras et de ses jambes, il sera obligé malgré lui de quitter sa petite cure, il doit aller aux eaux. J'ai peu ou plutôt point du tout de relation avec le reste de la famille.

Transcription Tamié juin 2005